

QUILES Paul

Etat civil :

Né le 27 janvier 1942 à Saint-Denis-du-Sig (Algérie).

Famille :

Pieds-noir d'Algérie, fils de René Quilès, Officier (Lieutenant-Colonel), et de Odette Tyrode, institutrice ¹ [²]. Marié le 26 juin 1964 à Josèphe-Marie Bureau, trois enfants (Sophie, Emmanuelle, Marianne).³

Formation :

Lycée Lyautey à Casablanca (Maroc). Lycées Chaptal et Louis-le-Grand à Paris. Ancien élève de l'Ecole polytechnique (promotion 1961; même promotion que Bruno Brachier (directeur adjoint du cabinet de P. Quilès), Y. Cousquer (Directeur général de la Poste), J.-J. Damlamian (directeur de DAI-France), G. Eymery (P.D.G. de COGECOM), Frédéric d'Allest (Président d'Arianespace), J.-M. Luton directeur général du CNES)⁴).

Service militaire :

Officier (Capitaine) de réserve de l'armée de l'air.⁵

Carrière :

-1964 :

Ingénieur à la Shell française (1964-1970 et 1973-1978). Ingénieur à la Raffinerie de Berre.⁶

-1967-1969 :

Ingénieur à Paris.⁷

-1969-1971 :

Ingénieur à la raffinerie de Pauillac.⁸

-1971-1973 :

Ingénieur Détaché à la Shell Internationale (1971-1973) à La Haye (Hollande).⁹

¹ P. Quilès, La politique n'est pas ce que vous croyez, Paris, Robert Laffont, 1985, intérieur de p. de garde. [BNF 8°-R-88609 (10)]

² On trouve une Odette Quilès rédactrice d'un fascicule du mouvement ATD Quart-Monde : " Passeport pour la musique ", Paris, Science et service Quart-Monde, 1987, [BNF 16-R28764 (2)].

³ Who's who 1998, p. 1430.

⁴ " Le beau linge des filiales ", Bulletin des inspecteurs, n°9, décembre 1989, p. 5, archives C.G.T.-P.T.T.

⁵ Jacques Isnard, " M. Paul Quilès. Dévoreur de dossiers ", Le Monde, 14 mai 1988, p. 11, [CEDROM-SNi inc. 2000.].

⁶ Paul Quilès, La Documentation permanente, 21 août 1990, Paris, Société Générale de Presse, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) Fontainebleau.

⁷ Paul Quilès, La Documentation permanente, 21 août 1990, Paris, Société Générale de Presse, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) Fontainebleau.

⁸ Paul Quilès, La Documentation permanente, 21 août 1990, Paris, Société Générale de Presse, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) Fontainebleau.

⁹ Paul Quilès, La Documentation permanente, 21 août 1990, Paris, Société Générale de Presse, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) Fontainebleau.

-1973-1978 :

Ingénieur Chef du service énergie à Paris à la Shell française.¹⁰ Spécialiste des problèmes d'énergie : il a mis au point des procédés d'économie et de récupération de l'énergie pour chauffer les appartements, il participe à une association pour le développement de l'énergie solaire.¹¹

-1974 :

Janvier 1974 : Expert au conseil économique et social (1974-1975), membre de la Section du plan et de la conjoncture (5è section)¹², puis (1975) membre de la Section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture (9è section)^{13/14}

-1978 :

Avril 1978-mars 1986 : Conseiller régional d'Ile-de-France.¹⁵

Juin 1978 : Délégué national du Parti Socialiste pour les problèmes des cadres.¹⁶

-1983 :

Aux élections municipales de 1983, tête de liste pour Paris contre J. Chirac et candidat dans le 13e arrondissement de Paris.

Conseiller de Paris (1983-1992).

Automne 1983 : Voyage en Algérie où il en profite pour retourner sur les lieux de son enfance à Saint-Denis-du-Sig.¹⁷

4 octobre 1983-19 juillet 1984 : Nommé par F. Mitterand le 4 octobre 1983 ministre de l'Urbanisme et du Logement (1983-1984) en remplacement de Roger Quilliot (ministre de l'Urbanisme et du Logement de 1981 à 1983, élu Sénateur le 25 septembre 1983 jusqu'en 1986)^{18 19}

5 octobre 1983 : remplacé à son poste de membre du secrétariat national du P.S. chargé des fédérations, de l'organisation et du contentieux, par L. Jospin jusqu'au prochain congrès du P.S.²⁰

A l'Urbanisme, sa tâche est simple : faire oublier la loi Quilliot (juin 1982) qui a traumatisé les propriétaires bailleurs et encourager l'accession à la propriété tous azimuts (en dépit de l'opposition de certains socialistes plus durs que lui).²¹ “ Il fait en sorte que la hausse des

¹⁰ Paul Quilès, La Documentation permanente, 21 août 1990, Paris, Société Générale de Presse, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) Fontainebleau.

¹¹ Fac-simile de l'affiche de campagne de Paul Quilès pour les élections législatives de mars 1978, Henri Coston (dir.), Dictionnaire de la vie politique française, t. III, Paris, Publications Henry Coston, 1979, p. 601-602.

¹² Bottin administratif, 1974, Paris, Didot-Bottin, juillet 1974, p. 139.

¹³ Bottin administratif, 1975, Paris, Didot-Bottin, juin 1975, p. 77.

¹⁴ Paul Quilès, La Documentation permanente, 21 août 1990, Paris, Société Générale de Presse, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) Fontainebleau.

¹⁵ Paul Quilès, La Documentation permanente, 21 août 1990, Paris, Société Générale de Presse, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) Fontainebleau.

¹⁶ Paul Quilès, La Documentation permanente, 21 août 1990, Paris, Société Générale de Presse, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) Fontainebleau.

¹⁷ P. Quilès, La politique n'est pas ce que vous croyez, Paris, Robert Laffont, 1985, p. 101. [BNF 8°-R-88609 (10)]

¹⁸ Le Monde, 5 octobre 1983.

¹⁹ Who's who 1998, p. 1431.

²⁰ “ M. Jospin coupe court à une tentative locale de synthèse avec le C.E.R.E.S. ”, Le Monde, 7 octobre 1983, p. 8. BDIC Nanterre.

²¹ Jacques Isnard, “ M. Paul Quilès. Dévoreur de dossiers ”, Le Monde, 14 mai 1988, p. 11, [CEDROM-SNi inc. 2000.]. Bibliothèque Universitaire de Nanterre.

loyers ne soit pas restreinte et vise à susciter des commandes en aménageant des avantages fiscaux. Dans le même temps, il cherche à encourager l'accès à la propriété même pour les ménages à faibles revenus.”²²

Octobre 1983 : remplacé à l'Assemblée nationale par son suppléant Serge Blisko.²³

-1984 :

Mars 1984 : représente la République française en Argentine où le nouveau président Raul Alfonsín commémore les cent premiers jours de la démocratie retrouvée.²⁴

19 juillet 1984-20 septembre 1985 : Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports (1984-1985), gouvernement Fabius, ajoute à son ministère les Transports, lorsque les ministres communistes quittent le gouvernement dont Charles Fiterman son prédécesseur aux Transports. “ En juillet 1984, il hérite des Transports abandonnés par le communiste Charles Fiterman. Il s'y consacre principalement au problème de la sécurité routière, réformant le permis de conduire et instaurant un contrôle technique des voitures d'occasion. Il est à nouveau confronté au problème de la sécurité à la SNCF où, au cours de l'été 1985, trois accidents ferroviaires font 84 morts. En “ expiation”, il obtient la démission du directeur André Chadeau en septembre.”²⁵

Bien vu des professionnels du BTP à son arrivée à la Grand Arche (ministère de l'Équipement) grâce en particulier au fonds spécial des grands travaux lancé en 1985 par P. Quilès. Mais comme tout ministre “ dépensier ” il a dû se battre pied à pied avec le ministère de l'Économie et des Finances et son titulaire Pierre Bérégovoy.²⁶

-1985 :

20 septembre 1985 : Ministre de la Défense (1985-1986) après Charles Hernu ayant démissionné à la suite de l'affaire du “Rainbow Warrior”. “Dans une institution profondément bouleversée par les remous de l'affaire du “Rainbow Warrior” [...], P. Quilès cherche à rétablir la confiance. Le nouveau ministre tient un discours rationnel qui s'appuie sur les connaissances et les compétences techniques. En six mois d'activité, il lance le porte-avions nucléaire et un nouveau char de combat. Reprise des combats au Tchad.”²⁷ Position de la France face à la défense spatiale préconisée par les États-Unis.²⁸

-1986 :

Mars 1986 : entre au conseil d'administration du quotidien Le Matin.²⁹

-1987 :

25 février 1987-mai 1987 : Président du holding Média Presse Communication (MPC) entrant dans la réorganisation financière complète du journal Le Matin. Affirme qu'il n'est “ mandaté par personne ”, et pour gage de sa sincérité, il “ renonce à [ses] responsabilités au sein du

²² Benoit Yvert (dir.), Dictionnaire des ministres (1789-1989), Paris, Perrin, 1990, p. 984. BDIC Nanterre.

²³ Le Monde, 7 octobre 1983, p. 9.

²⁴ P. Quilès, La politique n'est pas ce que vous croyez, Paris, Robert Laffont, 1985, p. 61. [BNF 8°-R-88609 (10)]

²⁵ Benoit Yvert (dir.), Dictionnaire des ministres (1789-1989), Paris, Perrin, 1990, p. 984. BDIC Nanterre.

²⁶ “ M. Paul Quilès : une lutte avec Bercy ”, Le Monde, 4 avril 1992, p. 5. La Documentation Française.

²⁷ Benoit Yvert (dir.), Dictionnaire des ministres (1789-1989), Paris, Perrin, 1990, p. 984. BDIC Nanterre.

²⁸ Jacques Isnard, “ M. Paul Quilès. Dévoreur de dossiers ”, Le Monde, 14 mai 1988, p. 11, [CEDROM-SNi inc. 2000.].

²⁹ “Augmentation du capital au “Matin”. M. Quilès prend la présidence du holding Médias Presse Communication ”, Le Monde, 27 février 1987, p. 18. [CEDROM-SNi inc. 2000.]

comité directeur du P.S. ”. Mais ce geste peut-il suffire à apaiser les craintes des journalistes du Matin, redoutant son emprise de plus en plus directe sur le quotidien ?³⁰
Mai 1987 : Dépôt de bilan du journal Le Matin de Paris.³¹

-1988 :

12 mai 1988 : Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace³², grand ministère qui avec l'Espace (souhait du président de la République et du premier Ministre) est un bon moyen selon les syndicats, de financer le C.N.E.S. (Centre National d'Etudes Spatiales) par les prélèvements sur le téléphone.³³ Les affaires spatiales relevaient habituellement de la recherche ou de l'industrie ou des deux alors que depuis plusieurs années les satellites de télécommunications font le gros du marché spatial et qu'en France une bonne part du financement consacré à l'Espace provient du budget annexe des P.T.T..³⁴ “ Pour M. Paul Quilès, le dossier Ariane sera l'un des plus faciles à traiter. La société Arianespace a récemment annoncé qu'elle avait dégagé en 1987 un bénéfice net de 302 millions de francs après impôts -contre seulement 209 millions en 1986 et seulement 21,5 millions en 1985. La société a un carnet de commandes bien garni, avec quarante-quatre satellites à mettre en orbite, pour un montant global de 2,5 milliards de dollars. (...) M. Quilès aura peut-être plus de souci -s'il reste assez longtemps à son poste- avec les deux autres programmes européens, Columbus (participation à la station spatiale américaine) et Hermès (avion spatial). Il s'agit de deux grands projets où ne manqueront pas les difficultés techniques -souvent cause de découragement dans les cercles politiques. Parmi les partenaires de la France tous ne sont pas aussi volontaires, et l'on peut prévoir bien des états d'âme dans les années à venir. Mais les plus grandes difficultés qui attendent M. Quilès viendront des programmes nationaux, Spot et TDF-1. Le satellite Spot-1, en orbite depuis 1986, a fait la preuve de son parfait fonctionnement technique, de son incontestable utilité pratique... et d'un total manque de rentabilité. La Société Spot-Image revoit actuellement sa stratégie et espère équilibrer son exploitation. Mais il n'est plus question de couvrir par la vente d'images les investissements futurs. (...) Quant à TDF-1, c'est l'éternel serpent de mer. Les dirigeants de France Télécom (ex-DGT) n'ont jamais voulu comprendre l'intérêt de cette filière et ont tenté par tous les moyens de tuer le satellite de télévision directe. On peut supposer qu'ils vont reprendre la lutte sur ce point, et plus généralement considérer que, en vertu du nouveau découpage gouvernemental, l'Espace, c'est les Télécommunications. Impérialisme qui pourrait être catastrophique à terme. ”³⁵

Mai 1988 : Le Premier Ministre Michel Rocard adresse un longue circulaire dans laquelle il fixe un code de déontologie de l'action gouvernementale qui met en garde son équipe contre

³⁰ “ Augmentation du capital au “ Matin ”. M. Quilès prend la présidence du holding Médias Presse Communication ”, Le Monde, 27 février 1987, p. 18. [CEDROM-SNi inc. 2000.]

³¹ “Un échec pour M. Quilès. “ Le Matin de Paris ” dépose son bilan ”, Le Monde, 7 mai 1987, p. 25, [CEDROM-SNi inc. 2000.]

³² Benoit Yvert (dir.), Dictionnaire des ministres (1789-1989), Paris, Perrin, 1990, p. 984. BDIC Nanterre.

³³ Eric Le Boucher, “Les projets du ministre des P et T et de l'espace. Le changement de statut de France Télécom “ n'est pas à l'ordre du jour ” ”, Le Monde, 20 juillet 1988, p. 22, [CEDROM-SNi inc. 2000]. Bibliothèque Universitaire de Nanterre.

³⁴ Maurice Arvonny, “ D'Ariane 2 à TDF 1. Les perspectives du nouveau “ ministre de l'espace ” ”, Le Monde, 17 mai 1988, p. 12, [BNF, CEDROM-Sni inc. 2000].

³⁵ Maurice Arvonny, “D'ariane 2 à TDF-1 Les perspectives du nouveau ministre de l'Espace ”, Le Monde, 17 mai 1988, p. 12, [CEDROM-SNI inc. 2000] BNF.

les effets d'annonce qui ne sont souvent que des "annonces non suivies d'effets". Le tohu-bohu provoqué par la publication du rapport Prévot en 1989 peut ressembler à ce défaut.³⁶

17 mai 1988 : Gérard Moine est nommé directeur du cabinet du ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace (P. Quilès) le 13 mai 1988 (arrêté n°2505 du 13 mai 1988, *J.O.* du 17 mai 1988), tandis que Mme. Michèle Nosmas est nommé Chef de cabinet.³⁷

G. Moine est nommé au même poste même cabinet, même ministre le 29 juin 1988 (arrêté du 29 juin 1988, *J.O.* du 1er juillet 1988).³⁸

26 mai 1988 : Nomination de François Aron comme Conseiller technique au cabinet du ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace Paul Quilès (en même temps que les Conseillers techniques Jean-Marie Danjou, Rémy Dullieux, Mme. Carole Froucht (nomination de Mme. C. Froucht rapportée sur sa demande le 27 mai 1988), Jean-Yves Le Gall, Christian Pallot et le Conseiller technique chargé de la communication et de la presse Philippe Grangeon). (Arrêté n°2571 du 24 mai 1988, *J.O.* du 26 mai 1988).³⁹

30 mai 1988 : Signature d'une convention (élaborée à l'époque par le ministre G. Longuet) avec un entrepreneur de droit privé (spécialisé dans l'immobilier) portant création d'une "zone de télécommunications avancées" (ZTA) à Lyon/Saint-Didier au Mont d'Or.⁴⁰

5 juillet 1988 : Reçoit une délégation de la fédération P.T.T. qui défend les revendications du personnel concernant l'emploi, les rémunérations, le 13è mois, l'avancement, les mutations, le statut, la réinsertion des filiales dans le service public. Déclare en réponse qu'avec lui "il n'y a pas de risque de se voir imposés des projets importants" mais "qu'à propos de l'Europe notre désaccord portait sur le fond" puisque selon la C.G.T. le ministre situe sa réflexion dans la logique du livre vert de la Communauté Economique Européenne qui met en cause à terme l'existence du service public. Refuse la réinsertion de la dernière filiale créée SOCOPOST par la Poste, dans le service public. Renvoie les problèmes de rémunération à la préparation du budget 1989 en faisant appel à la solidarité gouvernementale.⁴¹

19 juillet 1988 : Première conférence de presse de P. Quilès au cours de laquelle il déclare notamment : "Mon attitude par rapport à la déréglementation est plus prudente que celle de M. Longuet (...) Mais je n'ai pas l'intention de revenir sur les ouvertures (à la concurrence) de mon prédécesseur".⁴²

25 juillet 1988 : Les attributions du ministre de la Recherche et de la Technologie sont précisées au *Journal Officiel*, outre ses compétences concernant la mise en oeuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie, il a désormais compétence pour ce qui concerne les crédits relatifs à l'Espace, conjointement avec P. Quilès et également conjointement avec ce dernier la tutelle du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES).⁴³

31 août 1988 : Dans un communiqué, le gouvernement annonce qu'il a décidé d'autoriser le lancement du satellite TDF-1.⁴⁴

³⁶ Jean-Yves Lhomeau, "Le débat au sein du P.S. et les difficultés de M. Rocard. Gouverner dans le désordre", *Le Monde*, 2 septembre 1989, p. 1. [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

³⁷ *Bulletin Officiel des P.T.T.*, 1988, "Saumon", p. 137.

³⁸ *Bulletin Officiel des P.T.T.*, 1988, "Saumon", p. 187.

³⁹ *Bulletin Officiel des P.T.T.*, 1988, "Saumon", Cab, diff z, 1038 cab 20, p. 143.

⁴⁰ *Télécoms magazine*, septembre 1989, France/PTE/SIC, *Le débat public : vu dans la presse*, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 358. BHPT : PC 00631.

⁴¹ *Le militant des P.T.T. Bulletin d'éducation syndicale, d'information et de documentation*, n°6, juin-juillet 1988, p. 2, archives C.G.T.-P.T.T.

⁴² *Le militant des P.T.T. Bulletin d'éducation syndicale, d'information et de documentation*, n°7, août-septembre 1988, p. 16, archives C.G.T.-P.T.T.

⁴³ *Bulletin Quotidien*, 25 juillet 1988, p. 16, [BNF, 4. JO. 28762]

⁴⁴ *Le Monde*, 2 septembre 1988, p. 18, [CEDROM-SNi inc. 2000]. Bibliothèque Universitaire de Nanterre.

Septembre 1988 : Annonce au cours de la neuvième Université d'été de la communication la réorientation du câblage de la France. “ (...) Lancé par un conseil des ministres en novembre 1982, le plan câble a buté successivement sur des choix technologiques sans doute prématurés, des difficultés réglementaires, puis des arbitrages économiques malencontreux. - France Télécom -ex-direction générale des télécommunications) (DGT) doit investir 25 milliards de francs au rythme de 3 milliards par an sans perspective de rentabilité, même à long terme. Les opérateurs des réseaux (Lyonnaise des eaux, Générale des eaux, Caisse des Dépôts) ont eux-mêmes beaucoup investi. Sans séduire plus de quelques dizaines de milliers d'abonnés. Câblage trop lent, tarifs trop élevés, programmes peu attractifs : tout concourt à plonger ce marché dans un évident marasme. ”⁴⁵

15 octobre 1988 : Grève des Postes.

Novembre 1988 : Dans le cadre des négociations salariales, le ministre de la Fonction Publique, Michel Durafour, propose d'entamer les discussions au niveau de chaque ministère, “ métier par métier ” en dépit de la grille unique des rémunérations de fonctionnaires.⁴⁶

2 novembre 1988 : P. Quilès indique à l'Assemblée nationale que moins de 1% du courrier est concerné par les conflits sociaux à la Poste tandis que la Direction générale de la Poste signale que les 118 centres de tri fonctionnent normalement à l'exception de Lille-Nezennes. En revanche, le fonctionnement des services de Paris gare de l'Est, Paris PLM et Paris-Austerlitz est perturbé par des camions qui gênent les entrées.⁴⁷

4 novembre 1988 : Dans la crainte de voir repousser (par la Droite + le PCF) le budget des Postes, Télécommunications et de l'Espace, P. Quilès fait donner la réserve du vote de ce budget et préfère renvoyer à la fin de la discussion de la seconde partie de la loi de finances (18 novembre) le vote de ses crédits.⁴⁸

8 novembre 1988 : P. Quilès autorise France-Télécom à utiliser le satellite américain privé PanAm Sat pour permettre à la chaîne de télévision *La Cinq* de retransmettre les élections outre-Atlantique le 8 novembre 1988. C'est la première fois qu'un satellite privé est utilisé pour ce genre d'opération en France, par ailleurs membre d'Intelsat société coopérative créée au milieu des années 1960, rattachée à l'ONU et dont les membres utilisateurs sont propriétaires. L'autorisation a été donnée car Intelsat saturé ne pouvait retransmettre la nuit des élections outre-Atlantique. Démarche qui suscite des interrogations puisque d'une part on engage la France dans un débat de fond sur la place du service public des télécommunications et de la Poste et que d'autre part on donne dans la plus grande discrétion une autorisation pour utiliser un satellite privé et pas n'importe lequel. Il s'agit de PanAm Sat pur produit du reaganisme en matière de télécommunications et se dirigeants ont remué ciel et terre pour ouvrir une brèche dans le monopole d'Intelsat, n'hésitant pas à en appeler au Président des Etats-Unis par voie de presse.⁴⁹

10 novembre 1988 : Intervenant sur la chaîne de Télévision *TF1*, P. Quilès lance un appel pour que “ la raison prévale ” et “ que chacun prenne ses responsabilités ”; affirme qu' “ il

⁴⁵ Jean-François Lacan, “ La neuvième université d'été de la communication M. Quilès souhaite “ réorienter ” la politique de câblage ”, Le Monde, 30 septembre 1988, p. 16, [CEDROM-SNI inc. 2000] BNF.

⁴⁶ Maurice Desseigne, “ Du rapport Nora au rapport Prévot... 20 ans d'attaques contre les statuts des P.T.T. et du personnel ”, Bulletin des inspecteurs, n°3, mai 1989, p. 5. Archives C.G.T.-P.T.T.

⁴⁷ “ La grève continue dans les sept garages P.T.T. de la région parisienne ”, Le Monde, 4 novembre 1988, p. 38, [BNF, CEDROM-Sni inc. 2000].

⁴⁸ Le Monde, 7 novembre 1988, p. 22, [CEDROM-SNi inc. 2000]. Bibliothèque Universitaire de Nanterre.

⁴⁹ Françoise Vaysse, “ Les contradictions de M. Quilès ”, Le Monde, 10 décembre 1988, p. 27, [CEDROM-SNi inc. 2000]. Bibliothèque Universitaire de Nanterre.

fera tout dès aujourd'hui pour assurer effectivement le reprise du travail puisque les garages se sont prononcés sur la reprise".⁵⁰

15 novembre 1988 : Déclaration de P. Quilès en plein conflit des "camions jaunes" dans laquelle il évoque la nécessité "d'un débat public sur le rôle et la place des postes et télécommunications dans la vie économique du pays".⁵¹

16 novembre 1988 : Le Premier Ministre Michel Rocard signale lors des questions orales à l'Assemblée nationale que "le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, Paul Quilès, a souligné (...) "la nécessité d'un grand débat public sur le développement du service public de la poste et des télécommunications".⁵²

30 novembre 1988 : Réunion du cabinet de M. Quilès pour examiner les propositions de M. Montaron, directeur de l'hebdomadaire Témoignage Chrétien, qui estime dans une lettre ouverte au ministre le 28 novembre "que la presse écrite est sinistrée par la grève [déclenchée le 15 octobre] qui se poursuit ici et là, perturbant gravement la distribution des journaux et compromettant les renouvellements d'abonnement, au moment le plus crucial de l'année". Montaron propose alors de réduire de moitié les tarifs acquittés par les journaux pour leur acheminement pendant une durée équivalente à celle des grèves. Demande aussi que les "Postimpacts" (courrier de relance d'abonnement et de prospection) dont la diffusion a été sabotée par les grèves soient distribués gratuitement pendant le premier trimestre 1989. Compte tenu du surcroît d'utilisation de la télécopie et du téléphone par les entreprises de presse durant les grèves, il suggère que les factures soient réduites de 30%.⁵³

Décembre 1988 : France Télécom entame auprès d'Intelsat la procédure dite de "coordination" avec le satellite PanAmSat.⁵⁴

6 décembre 1988 : Nomination de Hubert Prévot comme délégué du ministre pour le Débat public.⁵⁵

⁵⁰ Le Monde, 11 novembre 1988, p. 31, [CEDROM-SNi inc. 2000]. Bibliothèque Universitaire de Nanterre.

⁵¹ Françoise Vaysse, "M. Quilès propose un "débat public" ", Le Monde, 15 novembre 1988, p. 42, [BNF, CEDROM-Sni inc. 2000].

⁵² Le quotidien de Paris, 17 novembre 1988, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, PTE/SIC, 1989, p. 12. BHPT : PC 00631.

⁵³ Le Monde, 1er décembre 1988, p. 9, [CEDROM-SNi inc. 2000]. Bibliothèque Universitaire de Nanterre.

⁵⁴ Télécoms Magazine, septembre 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 358. BHPT : PC 00631.

⁵⁵ Hubert Prévot est né le 2 octobre 1928 à Neuilly-sur-Seine, entre au ministère des Finances en 1950 à sa sortie de l'ENA (Promotion "Dix-huit juin"). Détaché comme chargé de mission au cabinet du délégué général du gouvernement en Algérie en 1959-1960, il revient rue de Rivoli où il est chef de la coordination (1965), puis adjoint au sous-directeur des prévisions et des programmations financières (1969) et chef de la division des opérations financières (1971) à la direction de la prévision. Nommé en 1975 membre du service économique de la C.F.D.T. (jusqu'en 1981), il en fut secrétaire confédéral et responsable du secteur économique, jusqu'à son entrée comme chargé de mission au cabinet de Michel Rocard alors ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire (Juin-juillet 1981). Il devait être ensuite commissaire général au Plan de juillet 1981 à mai 1984, date à laquelle il était nommé conseiller-maître à la Cour des comptes au tour extérieur. Président de la commission des marchés de la Régie autonome des transports parisiens (depuis 1985), il est également membre du Conseil général de la Banque de France (depuis 1984) et du Conseil des impôts (depuis 1986), après avoir été membre du Conseil économique et social (1979-1984). La correspondance de la presse, 7 décembre 1988. Ami de Michel Rocard, Hubert Prévot a été membre du P.S.U. de 1967 à 1971, avant d'adhérer au Parti Socialiste. Françoise Vaysse, "Coup d'envoi", Le Monde, 8 décembre 1988. Proche ami de Michel Rocard avec qui il a partagé le pseudonyme de Jacques Malterre pour des articles parus dans France Observateur. La Croix, 10 décembre 1988. Hubert Prévot a déjà la casquette service public puisqu'il participe à la Commission du Plan consacrée à "l'efficacité du service public" et qu'il est l'un des dirigeants de l'association Services Publics. Les Echos, 7 décembre 1988. France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, PTE/SIC, 1989, p. 23, 24, 27, 28. [BHPT : PC 00631].

-1989 :

17 Janvier 1989 : Première rencontre de la C.G.T. avec H. Prévot (ex-secrétaire confédéral de la C.F.D.T.).⁵⁶

20 janvier 1989 : Création de la Direction des radiocommunications avec les Mobiles (décret n°89-32 du 19 janvier 1989; *J.O.* du 20 janvier 1989).⁵⁷

22 février 1989 : Le Premier Ministre s'appuyant sur les rapports commandés par le gouvernement précédent (Puissochet, Guilhamon) lance au Conseil des ministres le grand "renouveau du service public", directives à l'appui, en direction de chaque ministère.⁵⁸

15 mars 1989 : Hubert Prévot est en voyage en République Fédérale d'Allemagne, il y rencontre Christian Schwartz-Schilling qui est en train de réformer les PTT allemands qui crée trois entités distinctes, Postes, Télécommunications, Réseau bancaire.⁵⁹

3 avril 1989 : Sur la base d'éléments ayant filtré du pré-rapport Prévot, la C.G.T.-P.T.T. publie un communiqué faisant savoir que les propositions contenues dans le pré-rapport Prévot sont irrecevables parce qu'elles sont "la porte ouverte à la privatisation".⁶⁰

11 avril 1989 :-Le pré-rapport Prévot est rendu public et présenté à la presse (conférence de presse) dans les salons de la rue de Ségur par le ministre des PTE Paul Quilès.⁶¹

-Les réactions syndicales : La C.F.D.T.-P.T.T. estime que le rapport Prévot ne comporte "aucun élément dynamique susceptible d'apporter des solutions aux problèmes actuels du personnel des P.T.T." et que la volonté "tant affirmée du gouvernement de rénover le service public ne semble pas vraiment présente dans ce rapport". "Les premières pistes ouvertes comme la possible remise en cause du système de mutations ou l'évocation d'une éventuelle transformation des P.T.T. en établissement public (EPIC) ne peuvent que ramener le doute et la perplexité du personnel. Elles risquent de conduire à une rapide dégradation du climat social aux P.T.T.". "L'absence de propositions concrètes qui permettraient d'améliorer enfin l'emploi, les salaires et les carrières du personnel, augure bien mal des suites de la mission Prévot".

La C.G.T.-P.T.T. pense que le rapport Prévot "enferme le débat dans la seule question du changement de statut des P.T.T. et du personnel". Pour elle, le rapport Prévot "évite soigneusement de poser les questions de fond des finalités du service public, de son fonctionnement, de sa gestion et de sa démocratisation ainsi que les questions liées à la revalorisation de la profession et à la politique de l'emploi." La C.G.T. note "le voile pudique jeté sur les 20 000 suppressions d'emplois de ces dernières années, sur la précarité accentuée et sur les orientations prises par le gouvernement pour les années qui viennent." Elle affirme "qu'aucune de ses propositions pour revaloriser l'ensemble des rémunérations et reclasser les catégories afin de tenir compte des besoins, des qualifications acquises et l'évolution des tâches n'est seulement évoquée." Pour la C.G.T. se

⁵⁶ Le militant des P.T.T. Bulletin d'éducation syndicale, d'information et de documentation, n°3, mars 1990, p. 2, archives C.G.T.-P.T.T.

⁵⁷ Bulletin Officiel des P.T.T., 1989, "Saumon", Cab, 39 Cab 4, p. 1.

⁵⁸ Le militant des P.T.T. Bulletin d'éducation syndicale, d'information et de documentation, n°3, avril 1989, p. 13, archives C.G.T.-P.T.T.

⁵⁹ Claire Mayoux, La communication au service d'une réforme : le cas des P.T.T., DEA Sciences de l'information, sous la direction de Ahmed Silem, Université de Lyon III, p. 52. BHPT : PC 00645.

⁶⁰ Le Figaro, 11 avril 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 74. BHPT : PC 00631.

⁶¹ Françoise Vaysse, "Un rapport de M. Hubert Prévot", Le Monde, 12 avril 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 55. BHPT : PC 00631.

“ situer dans les termes du débat propos serait d’une façon ou d’une autre accepter de se placer en perspectives du changement de statut, porte ouverte à la privatisation”.⁶²

F.O. pose deux conditions à sa participation au débat public sur l’avenir des P.T.T. : “ le respect de la Constitution de 1958 dans la gestion du service public des P.T.T. ” estimant que depuis de nombreuses années la conduite de la politique du ministre des P.T.T. est tombée aux mains des technocrates du ministère des P.T.T. et de celui des Finances. ” F.O. se prononce pour “ une loi de finances et un budget spécifique au service public des P.T.T. ”⁶³.

La C.F.T.C. estime que le rapport Prévot “ pose bien les principales questions auxquelles est confronté le service public des P.T.T. même si certains aspects tel que la gestion des filiales ou l’importance des services aux entreprises auraient mérité d’être développés ”. La C.F.T.C. prend acte “ avec satisfaction d’un certain nombre d’affirmations du rapport ” notamment la séparation entre la poste et les télécommunications et le fait que les personnels ont droit aux garanties fondamentales de la Fonction publique quelle que soit l’option prise pour le statut juridique.⁶⁴

13 avril-22 juin 1989 : Début du déroulement des sept rencontres nationales.⁶⁵

26 avril 1989 : Annonce au conseil des ministres le lancement du satellite TDF2, la commande de 750 000 décodeurs, et une mission de réflexion sur la future filière des satellites français de communications.⁶⁶

16 mai 1989 : Lancement de la consultation des Français sur la manière dont ils perçoivent l’avenir de la Poste et celui des Télécommunications (10 millions de questionnaires à la disposition du public).⁶⁷

21 mai 1989 : Nouvelle organisation de l’administration centrale qui précise la mission de la réglementation générale (dirigée par B. Lasserre (Cf. ce nom) dès le 21 mai 1989) :

“ Art. 2. -La direction de la réglementation générale relève directement de l’autorité du ministre. Elle contribue à définir et à adapter, conformément aux orientations de la politique gouvernementale, le cadre juridique général dans lequel s’exercent les activités relevant de secteurs des postes et télécommunications.

A ce titre : -elle veille au respect de la réglementation en vigueur ;

-elle analyse et étudie de façon prospective l’évolution, aux plans national et international, de l’environnement social, économique, technique et juridique des activités des secteurs des postes et télécommunications;

-elle prépare dans ce contexte les projets de loi et de règlement et élabore toutes directives ministérielles ayant trait au régime général des activités des différents acteurs économiques intervenant dans les secteurs des postes et télécommunications.

-elle instruit les demandes d’autorisation présentées en application des dispositions de l’article L. 33 du code des Postes et Télécommunications, établit les cahiers

⁶² Dépêche A.F.P., 11 avril 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 75. BHPT : PC 00631.

⁶³ Dépêche A.F.P., 12 avril 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 77. BHPT : PC 00631.

⁶⁴ Dépêche A.F.P., 12 avril 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 77. BHPT : PC 00631.

⁶⁵ Claire Mayoux, La communication au service d’une réforme : le cas des P.T.T., DEA Sciences de l’information, sous la direction de Ahmed Silem, Université de Lyon III, p. 53. BHPT : PC 00645.

⁶⁶ Michel Colonna d’Istria, “Le parc industriel des satellites”, Le Monde, 28 avril 1989, p. 28.

⁶⁷ Le Figaro, 13 mai 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 90. BHPT : PC 00631.

des charges correspondants et veille à ce que les obligations contractées par les titulaires d'autorisation soient respectées;

-en liaison avec le comité de coordination des télécommunications, elle prépare la répartition des fréquences radioélectriques qui sont attribuées au ministre chargé des télécommunications en application de l'article 21 de la loi du 30 septembre 1986, modifiée et du décret du 19 août 1987 susvisés, pour le compte des utilisateurs qu'il autorise, à l'exclusion des bandes de fréquences attribuées à la Direction générale des télécommunications pour l'exploitation du réseau général de l'Etat;

-elle met en forme et publie les spécifications et procédure d'agrément régissant les équipements terminaux raccordés ou susceptibles d'être raccordés directement ou indirectement aux réseaux de télécommunications ouverts aux tiers et délivre les agréments d'installations terminales;

-elle s'informe des travaux des organisations nationales ou internationales appelées à connaître des questions concernant les postes et les télécommunications, coordonne la représentation du ministère en matière de réglementation générale et participe, en tant que de besoin, aux réunions des comités, commissions ou groupes chargés de l'étude des problèmes de technique d'exploitation ou de normalisation.”⁶⁸

5 juin 1989 : 2000 agents des Télécommunications de Paris manifestent pour réclamer 1000 francs d'augmentation par mois et le retrait du rapport Prévot.⁶⁹

8 juin 1989 : Vidéocommunication à laquelle participent plus de 20 000 agents.⁷⁰

22 juin 1989 : 50 000 grévistes, plus forte grève aux P.T.T. depuis 2 ans.⁷¹

23 juin 1989 : P. Quilès essaie de rassurer le personnel des P.T.T. : “ Rien ne se fera sans le personnel ni, a fortiori, contre lui ”.⁷²

6 juillet 1989 : Assiste à la séance du Conseil Supérieur des Postes et Télécommunications (en même temps que entre autres G. Delage, M. Roulet, B. Rautureau, E. Delchier). Il constate que le projet de budget 1990 “ Comporte des innovations dans la méthode budgétaire, qui doivent éclairer sur sa détermination à faire prendre en compte la nature économique de l'activité Poste et Télécommunications et la plus grande latitude de gestion, dont son ministère doit bénéficier. (...) Il cite d'abord la stabilisation à 13,7 milliards de francs (valeur 1989) de la contribution du budget annexe au budget général, dont le principe avait été acquis lors de l'élaboration du budget 1989. (...) Ensuite, à l'automne, il a obtenu du ministre d'Etat chargé des Finances un aménagement de la procédure budgétaire qui intègre la spécificité économique de la Poste et des Télécommunications. Cet accord classe l'Administration des Postes et Télécommunications parmi les grands organismes des services publics, dont les programmes d'investissement sont examinés par la Fonds de Développement Economiques et Social (FDES). Il rappelle que le Conseil de direction du FDES s'est réuni le 29 juin pour examiner la cohérence entre les propositions d'investissement du ministère des PTE et leur financement. Il croit avoir réussi d'ores et déjà à montrer la réelle particularité des P. et T., et c'est ce qui explique la teneur de la lettre de cadrage pour 1990 (...). A la différence des lettres de cadrage antérieures, celle pour 1990 ne fixe aucune norme particulière d'évolution des différentes catégories de charges et produits. Le seul objectif qui lui est assigné est de dégager un résultat industriel et commercial satisfaisant, et bien entendu d'apporter une contribution

⁶⁸ Bulletin Officiel des P.T.T., 1989, “ Saumon ”, Cab, 141 Cab 9, p. 61-63.

⁶⁹ L'année politique, économique et sociale, 1989, Paris, Editions du Moniteur, 1990, p. 379, La Documentation Française.

⁷⁰ Michel Colonna d'Istria, “Le parc industriel des satellites”, Le Monde, 28 avril 1989, p. 28.

⁷¹ Michel Colonna d'Istria, “Le parc industriel des satellites”, Le Monde, 28 avril 1989, p. 28.

⁷² L'année politique, économique et sociale, 1989, Paris, Editions du Moniteur, 1990, p. 379, La Documentation Française.

au budget général. En ce qui concerne les emplois, il indique que les évolutions ne sont pas non plus chiffrées à l'avance selon un pourcentage standard, ce qui marque également une reconnaissance de l'autonomie accrue du budget annexe. Il revient donc, à l'administration des P. et T., dans le cadre de l'effort de stabilisation globale des effectifs de l'Etat, de chercher, selon une pondération qui lui est propre et à la lumière du débat public, les redéploiements et les ajustements qui concourent le plus efficacement aux missions de service public et à la poursuite des efforts de productivité.”⁷³

19 juillet 1989 : nomination de Y. Cousquer comme directeur général de la Poste en remplacement de Gérard Delage qui avait été nommé par le gouvernement Chirac en 1986 et qui était un fervent partisan de la privatisation.⁷⁴

31 juillet 1989 : le rapport Prévot (rapport de synthèse) est remis à P. Quilès. Le rapport constate entre autres une baisse des parts de marchés préoccupante de la Poste. Il relève également un autre point faible des services financiers : “En dépit d'une capacité remarquable à lancer de nouveaux produits, à améliorer la qualité de ses prestations (banque à domicile), à ouvrir le champ de ses activités à des produits de prévoyance, la Poste voit vieillir sa clientèle, qui compterait aujourd'hui 45% de personnes ayant plus de 55 ans contre 29% dans les autres réseaux. En outre, 80% de ses clients auraient un deuxième compte dans un autre établissement ”.⁷⁵

30 août 1989 : Le rapport Prévot est rendu publique.⁷⁶

-Il préconise : -la création d'un “ Conseil national des P.T.T. ” dans lequel siègeraient les syndicats, chargé d'une mission de coordination sociale, voire de conciliation;

-la réintégration des filiales privées (Chronopost ou Transpac) au sein des deux entités Poste et France Télécom.⁷⁷

-Réactions syndicales :

-C.G.T.-P.T.T. : “ Les recommandations du rapport Prévot sont irrecevables. ”

Le personnel, les cadres, les usagers, attendent du ministre qu'il “ dise clairement qu'il ne suivra pas les conclusions de ce rapport. ” “ C'est un préalable à tout dialogue ultérieur car on ne peut à la fois fouler aux pieds l'expression quasi-unanime du personnel et se dire prêt à entendre les syndicats ” d'autant plus que le budget 1990 “prévoit 2000 suppressions d'emplois et 11% de réduction des dépenses de personnel”. “M. Prévot ne préconise ni plus ni moins que la privatisation de la Poste et des Télécommunications et la casse du statut du personnel et de son régime de protection sociale ” ajoutant qu'il préfère “ recopier presque

⁷³ Procès verbal de la séance du 6 juillet 1989 au Conseil supérieur des Postes et Télécommunications, archives de La Poste, A.N., C.A.C., 910752/2.

⁷⁴ La Croix, 21 juillet 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 184. BHPT : PC 00631.

⁷⁵ Le Figaro, 23 janvier 1991, La Poste/Direction Générale/Direction des clientèles financières, Les services financiers et la concurrence vus dans la presse, p. 18, Paris, La Poste - Direction des clientèles financières, 1991, [BHPT : PC 00641]. Sommaire du rapport Prévot : 1ère partie : Les leçons du débat. Ch. I : Le débat avec les usagers. Chap. II : Les attentes des entreprises. Chap. III : L'expression des personnels. 2ème partie : Recommandations. Chap. IV : Monopole-Concurrence-Réglementation. Chap. V : Le rôle et la place des P.T.T. Chap. VI : Un projet social pour les P.T.T. Chap. VII : Recommandations en vue d'une réforme; section 1 : Le cahier des charges d'une réforme; section 2 : L'inadaptation du cadre de gestion actuel au cahier des charges; Section 3 : Les propositions avancées dans le débat; Section 4 : Recommandations; Section 5 : Les garanties pour le personnel.

⁷⁶ L'année politique, économique et sociale, 1989, Paris, Editions du Moniteur, 1990, p. 497, La Documentation Française.

⁷⁷ “ La publication du rapport Prévot sur la réforme des P.T.T. ”, Le Monde, 31 août 1989, p. 21. La Documentation Française.

mot pour mot les différents rapports que se sont succédé sur les P.T.T. depuis plus de vingt ans ”.⁷⁸

C.F.D.T. : Se félicite que le rapport “ reconnaisse l’urgence d’un projet social et la nécessité de l’autonomie de gestion des P.T.T. ”, mais relève qu’il “ vise à changer le statut de l’entreprise et celui du personnel ”. La C.F.D.T. souligne qu’ “ il y a urgence à négocier un projet social centré sur les métiers et les classifications ” et demande audience au ministre des P.T.T. Paul Quilès pour qu’il “ réponde sur l’ouverture de négociations et les projets gouvernementaux. ”⁷⁹

F.O. : par la voix du secrétaire général de la fédération F.O. des P.T.T., le syndicat F.O. rappelle son opposition catégorique au rapport Prévot et met en garde le gouvernement contre “ le risque d’un conflit majeur de caractère social, économique et politique. ” M. Marçot souligne “ Il n’est pas question pour nous que ces recommandations puissent servir de base à des négociations, car il apparaît clair que le débat public sur ce rapport n’a constitué, pour l’essentiel, qu’une mise en scène destinée à imposer, dans l’esprit des gents, la nécessité d’un changement de statut des P.T.T.. ”⁸⁰

31 août 1989 : -Lancement par des postiers de Toulouse d’une pétition en faveur d’une grève contre “ toute mesure visant à modifier le service public des P.T.T. ” et annoncé la création d’une “ coordination nationale des travailleurs des P.T.T. ”. Une trentaine de postiers, des agents non syndiqués et des adhérents de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de SUD sont à l’origine de cette pétition qui appelle “ à une cessation de travail (...) en cas d’attaque contre leur statut de fonctionnaire, de tentative de séparation des postes et télécommunications ou de toute mesure visant à modifier le service public actuel. ”⁸¹

-Dans un entretien à la chaîne de radio *Europe 1*, l’ancien ministre des P.T.T. Gérard Longuet approuve le rapport Prévot (qui constitue “ un rapport remarquable ” et “ va dans le bon sens ”. “ Il ne faut jamais perdre aucune occasion de faire avancer le “ schmilblick ” dans le sens de la liberté ”).⁸²

-Le ministre de l’Education Nationale Lionel Jospin, lors des Universités d’été du Parti Socialiste (P.S.) à Risoul (Hautes-Alpes), déclare son hostilité aux propositions du rapport Prévot sur les P.T.T. qui suggèrent de séparer la Poste et les Télécoms “ Puisqu’il n’y a pas sur ce sujet de position gouvernementale qui ait été arrêtée, je suggérerai personnellement que nous soyons d’une extrême prudence. Si nous agissons de façon trop légère, trop économique, trop technocratique, nous risquerions d’avoir là un conflit social majeur ” Cette observation du responsable politique n’est sans doute pas pour déplaire au protagoniste du congrès qui sait que parmi les membres du gouvernement qui soutiennent M. L. Fabius figure M. Paul Quilès. Pour le reste, M. Jospin a indiqué à son auditoire qu’il existe, selon lui une “ bonne chance de discuter ” à l’occasion du prochain congrès puisque “ le débat est souhaité par tout le monde. Il a mis en garde toutefois contre le risque que les “ responsables ne confisquent le débat ” et contre “ les positionnements excessivement tactiques ”.⁸³

⁷⁸ Dépêche A.F.P., 30 août 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 371. BHPT : PC 00631.

⁷⁹ Dépêche A.F.P., n°301237, 30 août 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 358. BHPT : PC 00631.

⁸⁰ Dépêche A.F.P., n°301534, 30 août 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 372. BHPT : PC 00631.

⁸¹ Le Monde, 2 septembre 1989, p. 23, [CEDROM-SNi inc. 2000]. Bibliothèque Universitaire de Nanterre.

⁸² Le Monde, 2 septembre 1989, p. 23, [CEDROM-SNi inc. 2000]. Bibliothèque Universitaire de Nanterre.

⁸³ “ M. Jospin recommande la “ prudence ” à M. Quilès sur l’organisation des P.T.T. ”, Le Monde, 2 septembre 1989, p. 4, La Documentation Française.

Août 1989 : Le directeur de cabinet du Premier Ministre Michel Rocard, annonce les “ onze travaux d’Hercule ” parmi lesquels figure la volonté de “ franchir une étape décisive dans la modernisation et le renouveau du service public. ”

1er septembre 1989 : Reçoit le soutien du Premier Ministre Michel Rocard (en partie pour soutenir P. Quilès face à L. Jospin) qui déclare lors d’une visite dans le Finistère à Quimper : “ Il n’y a pas de pire menace que le statu quo destructeur (...). Si on ne fait rien pour la Poste, dans dix ans ce sera la sidérurgie.”⁸⁴

2 septembre 1989 : Dans un entretien au journal *Ouest-France*, P. Quilès répond au ministre de l’Education Nationale Lionel Jospin qui lui avait conseillé la veille “ une extrême prudence ” afin de “ ne pas prendre le risque d’un conflit très grave ”. “ Il vaut mieux que le rapport Prévot reste un rapport au lieu de devenir une politique ”. P. Quilès lui répond lors de l’entretien du 2 septembre que “ sur le dossier des P.T.T., le calme et la prudence devaient prévaloir. Cela vaut aussi pour la prudence dans l’expression ”. ⁸⁵ Les propos de L. Jospin sont interprétés comme une manoeuvre de pré-congrès (du P.S.) contre un ministre fabiusien.⁸⁶

8 septembre 1989 : P. Quilès reçoit successivement les fédérations C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. des P.T.T. La C.G.C. sera reçue le 18 septembre tandis que la C.G.T. a refusé de rencontrer le ministre sur la base de discussion du rapport Prévot (ex-secrétaire confédéral de la C.F.D.T.).⁸⁷ Le ministre marque un point en amenant trois syndicats représentant près du tiers du personnel, à la table des négociations. A la suite de la rencontre, Jacques Marçot pour Force Ouvrière indique : “ Nous avons cherché à voir ce qui pouvait nous rassembler ”. F.O. se rendra au prochain rendez-vous du ministre pour poursuivre la concertation dans le cadre de “ l’unité humaine, sociale, réglementaire, c’est-à-dire juridique, des P.T.T. et de la fonction publique de d’Etat ”⁸⁸

25 septembre 1989 : Envoie une lettre de mission de la part de P. Quilès à Jacques Dondoux (Ingénieur Général des Télécommunications) pour étudier et rédiger un rapport sur l’amélioration des possibilités de communication à mettre à la disposition de tous. “ Cette politique implique que soient poursuivis plusieurs objectifs. -faciliter le contact avec les services dont la fonction est d’accueillir le public (...)
-orienter la recherche-développement vers la lutte contre l’exclusion (...)
-développer et commercialiser les produits mis au point : téléalarme, usage du braille (...)

-engager une concertation avec les associations de handicapés (...)
-informer sur nos points d’accueil, sur les matériels et services existants (...)
-engager une partie des sommes consacrées à soutenir des manifestations extérieures (...)
-orienter à la réflexion interministérielle sur la communication des personnes en situation de précarité (...).”⁸⁹

29 septembre 1989 : Publication de l’appel des cadres dans le journal Le Monde, financé par les signataires.⁹⁰

⁸⁴ “ M. Rocard hostile au “ statu quo destructeur ” aux P.T.T. ”, Le Monde, 3-4 septembre 1989, p. 13.

⁸⁵ “ M. Quilès répond à M. Jospin ”, Le Monde, 3-4 septembre 1989, p. 13.

⁸⁶ Le Nouvel Observateur, 21 juin 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 576. BHPT : PC 00632.

⁸⁷ La correspondance économique, 11 septembre 1989, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

⁸⁸ Françoise Vaysse, “ Les suites du rapport Prévot sur la réforme des P.T.T. M. Quilès a entamé les discussions avec des syndicats ”, Le Monde, 11 septembre 1989, p. 15, [BNF, CEDROM-Sni inc. 2000].

⁸⁹ Lettre de mission de P. Quilès à J. Dondoux dans J. Dondoux, Communiquer : un droit pour tous. Rapport remis par Jacques Dondoux à Paul Quilès, juin 1990, annexe 1, archives de La Poste, A.N., C.A.C., 910752/8.

⁹⁰ Michel Colonna d’Istria, “Le parc industriel des satellites”, Le Monde, 28 avril 1989, p. 28.

27 octobre 1989 : Le ministre des Postes, Télécommunications et de l'Espace révèle les propositions qu'il va faire au Premier ministre pour faire évoluer les Postes et Télécommunications.⁹¹

31 octobre 1989 : Annonce la mise à contribution des collectivités locales pour le maintien du service public de la Poste. Portant toutes sur la présence postale en zone rurale, ces mesures viseraient essentiellement à renforcer la polyvalence administrative des bureaux situés dans les communes faiblement peuplées. Les conseils généraux les plus directement concernés se verraient proposer des accords de partenariat sur ce thème. “ “ Avec les lois de décentralisation, les conseils généraux ont développé leurs compétences, mais ne disposent pas de réseau pour les mettre en oeuvre sur le terrain. Nous pouvons leur proposer le nôtre. En plus, les départements sont directement impliqués dans l'aménagement rural ” fait-on valoir au cabinet de Paul Quilès. ”⁹²

8 novembre 1989 : Le Premier ministre Michel Rocard fait officiellement connaître ses décisions sur la réforme des P.T.T. : comme le proposait P. Quilès, le statut juridique de l'administration va être modifié mais celui du personnel restera inchangé. La France n'est pas la seule à créer un monstre juridique. Les Allemands ont fait la même chose.⁹³

20 novembre 1989 : Propose la création d'une commission pour la réforme des classifications aux P.T.T., une “ Commission nationale pour la réforme des classifications ” qui s'étalera sur trois ou quatre années. Cette refonte des classifications -la première depuis 40 ans- n'implique “ aucune remise en cause du statut des fonctionnaires ” du personnel des P et T, a rappelé le ministre en recevant les syndicats. Dans le cadre de cette réforme, qui doit accompagner la transformation des P et T en deux entités autonomes -Poste et Télécommunications- demeurant sous le contrôle de l'Etat, un “ à valoir ” de 700 F. par trimestre sera versé à chacun des 450 000 agents des P.T.T.. Alors que F.O. et la C.F.D.T. ont jugé plutôt “ positive ” la démarche de M. Quilès, la C.G.T. a dénoncé “ la casse du statut de la fonction publique ”.⁹⁴

6 décembre 1989 : Fait parvenir une lettre au Sénateur de l'Hérault Gérard Delfau dans laquelle il décide de “ (...) renouveler la réflexion et l'action sur la présence postale en milieu rural. ” et lui demande “ (...) d'animer ce projet afin de définir les moyens de parvenir à la meilleure synthèse entre les deux exigences d'efficacité et de proximité du service public de la Poste en zone rurale. ” “ Dans ce but, il vous appartiendra tout d'abord d'évaluer la réalité des besoins des populations rurales en matière de service postal. Vous aurez également à susciter l'émergence de solutions innovantes, susceptibles de garantir partout la qualité de l'offre de service de la Poste, et d'accompagner les initiatives de développement qui se manifestent dans le monde rural. La diversification des prestations offertes par le réseau postal devra être particulièrement étudiée. Il conviendra enfin de recueillir l'avis de toutes les parties prenantes, élus, représentants des utilisateurs, responsables de la Poste afin de faire apparaître les points de consensus et de débat que peut susciter une telle entreprise et de définir les nouvelles relations de partenariat qui rendront celle-ci possible. ”⁹⁵

⁹¹ François Vaysse, “ M. Quilès annonce une réforme du statut juridique des P.T.T. ”, Le Monde, 30 octobre 1989, p. 17, [BNF, CEDROM-Sni inc. 2000].

⁹² Joël Cossardeaux “ La Poste veut louer son réseau aux départements ”, Le quotidien du maire, 27 octobre 1989, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/3.

⁹³ Françoise Vaysse, “ La réforme des P.T.T.. La Poste et France Télécom seront autonomes ”, Le Monde, 10 novembre 1989, p. 37, [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

⁹⁴ Le Monde, 22 novembre 1989, p. 31.

⁹⁵ Lettre de mission de P. Quilès à G. Delfau, 6 décembre 1989, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/5.

-1990 :

Début 1990 : Début des travaux de la mission sénatoriale sur “ L’avenir de la Poste et des télécommunications ” présidée par le sénateur R.P.R. Gérard Larcher.

Mars 1990 : A l’occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme, P. Quilès annonce la création d’une structure au ministère des Postes, des Télécommunications et de l’Espace pour s’assurer de l’égalité de traitement entre les femmes et les hommes et veiller à la promotion des femmes qui représentent 43% des effectifs des P.T.T..⁹⁶

14 mars 1990 : A la veille du congrès de Rennes du P.S., le Premier Ministre Michel Rocard convoque le ministre des PTE Paul Quilès et le ministre de l’Economie et des Finances Pierre Bérégovoy pour “ couper la poire en deux ” : Quilès obtient l’autonomie des P.T.T. et une structure bicéphale donnant à la Poste et aux Télécoms plus de souplesse et de liberté. Mais comme le voulait Bérégovoy, la Poste ne jouera pas de rôle bancaire, via des prêts à la consommation.⁹⁷

21 mars 1990 : P. Quilès présente au conseil des ministres son avant projet de loi réformant le statut des P.T.T. : deux exploitants de droit public autonomes vont être créés : l’un pour la Poste, l’autre pour les télécommunications.⁹⁸ Dès la fin du Conseil des ministres les principales dispositions de l’avant-projet de loi devant consacrer la réforme des PTT sont présentées par le porte-parole du gouvernement Louis Le Penec puis commentées par le ministre des PTE lui-même.⁹⁹

31 mars 1990 : l’avant-projet de loi est soumis au comité technique ministériel.¹⁰⁰

2 avril 1990 : l’avant projet de loi est soumis au Conseil Supérieur des PTT.¹⁰¹

11 avril 1990 : Le Conseil des ministres adopte un projet de loi réorganisant le service public de la Poste et des Télécommunications, projet qui sera soumis les 9 et 10 mai aux députés.¹⁰²

Le Premier Ministre Michel Rocard a été autorisé par le Conseil des Ministres à utiliser l’article 49 alinéa 3 de la Constitution (engagement de la responsabilité du gouvernement) sur le droit au logement et la réforme des P.T.T. puisque le gouvernement craint une opposition conjointe de la droite et groupe communiste à l’Assemblée.¹⁰³

19 avril 1990 : P. Quilès présente devant la commission des finances de l’Assemblée nationale, son projet de loi sur la réforme de la Poste et des télécommunications.¹⁰⁴ Elle qualifiée de “ Bonne réforme ” par les élus socialistes et du centre, de “ petite réforme ” par

⁹⁶ Valérie Devillechabrolle, “ La célébration à Paris de la Journée internationale. L’Elysée eu féminin ”, Le Monde, 10 mars 1990, p. 16, [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

⁹⁷ Le Nouvel Observateur, 21 juin 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 576. BHPT : PC 00632.

⁹⁸ Françoise Vaysse, “ La réforme des P.T.T. au conseil des ministres Vers la séparation de la Poste et de France Télécom ”, Le Monde, 22 mars 1990, p. 35, [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

⁹⁹ Poste Télécom Espace... en direct, lettre d’information du ministère des Postes, des Télécommunications et de l’Espace destinée aux parlementaires et aux élus locaux, n°70, mars-avril 1990, p. 1. [Bibliothèque du Musée de La Poste].

¹⁰⁰ Poste Télécom Espace... en direct, lettre d’information du ministère des Postes, des Télécommunications et de l’Espace destinée aux parlementaires et aux élus locaux, n°70, mars-avril 1990, p. 1. [Bibliothèque du Musée de La Poste].

¹⁰¹ Poste Télécom Espace... en direct, lettre d’information du ministère des Postes, des Télécommunications et de l’Espace destinée aux parlementaires et aux élus locaux, n°70, mars-avril 1990, p. 1. [Bibliothèque du Musée de La Poste].

¹⁰² Dépêche A.F.P., 11 avril 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, PTE/SIC, 1989, p. 388. BHPT : PC 00632.

¹⁰³ Le Monde, 12 avril 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, PTE/SIC, 1989, p. 413. BHPT : PC 00632.

¹⁰⁴ Le Monde, 21 avril 1990, p. 8. [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

les commissaires R.P.R. et U.D.F., alors qu'elle suscite une vive opposition de la part des communistes.¹⁰⁵

23 avril 1990 : Pour la première fois dans l'histoire des P.T.T., 300 des 9000 Receveurs et Chefs d'Etablissements des P.T.T. manifestent à Paris pour exprimer leur mécontentement au ministre P. Quilès.¹⁰⁶

24 avril 1990 : Rapport d'étape du Sénateur G. Delfau.

25 avril 1990 : P. Quilès est entendu par le groupe parlementaire des députés socialistes de l'Assemblée nationale pour qui deux points restent à discuter : -le contrôle parlementaire sur les futures structures; - et la mission de la poste en matière de prêts individuels. Sur le premier point les députés socialistes souhaitent un large pouvoir de contrôle du Parlement, le ministre va dans le même sens. Sur le second point, les avis sont partagés au sein du groupe socialiste : la Poste doit-elle se muer en réseau en réseau bancaire classique?¹⁰⁷

3 mai 1990 : La Commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale adopte deux amendements au projet de loi de réforme du service public de la Poste et des Télécommunications. Ils prévoient que la Poste puisse offrir des crédits immobiliers sans épargne préalable et des prêts personnels à la consommation. Ces deux amendements suscitent l'opposition du ministère de l'Economie et des Finances et de l'Hôtel Matignon qui font valoir que métier de la Poste n'est pas d'être une banque et qu'il n'est pas sain d'affaiblir ainsi les banques. N'ayant pu l'emporter sur ce point lors des arbitrages ministériels, Paul Quilès est allé chercher du renfort du côté du groupe socialiste à l'assemblée. Le rapporteur du projet de loi, J.-P. Fourré (P.S. Seine-et-Marne), a repris l'argument du ministre en faisant valoir que l'octroi de prêts à la consommation permettait de "fidéliser la clientèle actuelle de la Poste". La Commission des Finances n'a cependant pas amendé le texte dans ce sens mais a en revanche renforcé le contrôle parlementaire sur les deux entités autonomes France Télécom et la Poste créées par la loi. Matignon a promis en revanche à P. Quilès de rendre la séparation en deux entités distinctes viables ce qui devrait avoir pour conséquence d'assurer une meilleure rémunération des fonds CCP collectés par la Poste pour le Trésor.¹⁰⁸ Les socialistes sont divisés sur la question de savoir si la Poste doit ou non offrir des prêts aux usagers, c'est le litige qui oppose la Commission de la production et des échanges et celle des Finances (présidée par D. Strauss-Kahn-P.S. Val-d'Oise) de l'Assemblée nationale.¹⁰⁹

10 mai 1990 : -Examen à l'Assemblée nationale par les députés du projet de loi réformant le statut juridique des P.T.T. présenté au nom du gouvernement par P. Quilès. Le Parti Communiste (P.C.F.) totalement opposé à la réforme a épuisé toutes les procédures réglementaires.¹¹⁰

-Discours positif de l'ancien ministre des P.T.T. G. Longuet à l'Assemblée nationale sur le projet de loi Quilès.¹¹¹

¹⁰⁵ Le Monde, 21 avril 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, PTE/SIC, 1989, p. 429. BHPT : PC 00632.

¹⁰⁶ Le Parisien, 23 avril 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, PTE/SIC, 1989, p. 430. BHPT : PC 00632.

¹⁰⁷ Le Monde, 27 avril 1990, p. 12, [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

¹⁰⁸ Les Echos, 4 mai 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 444. BHPT : PC 00632.

¹⁰⁹ "Réforme des P.T.T. : les socialistes divisés", La tribune de l'expansion, 7 mai 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 448. BHPT : PC 00632.

¹¹⁰ La réforme des P.T.T., n°15, 12 mai 1990, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

¹¹¹ Compte rendu anonyme manuscrit de la journée du 10 mai 1990 à l'Assemblée nationale, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

Mais comme prévu c'est la question des services financiers de la Poste qui a remporté la vedette et plus particulièrement la possibilité d'élargir la gamme de crédits. En réalité, ce débat dure depuis des années et se heurte au veto des banques, relayées par le ministère de l'économie. Dans son projet de loi, le gouvernement a arbitré en faveur du Quai de Bercy : l'hypothèse d'une banque postale était écartée. La discussion s'est néanmoins poursuivie entre députés socialistes : le groupe a proposé à la commission de la production et des échanges, qui l'a accepté, un amendement au projet gouvernemental. Les banques qui n'ont aucune envie de voir apparaître un nouveau concurrent fort de 17000 guichets mais utilisant des règles du jeu faussant à leurs yeux la compétition ont fait monter la pression, n'hésitant pas, à quelques heures de l'ouverture du débat, à menacer de saisir Bruxelles et à faire donner les syndicats sur le thème de la défense de l'emploi. Ce qui, entre autres, a provoqué une joyeuse cacophonie au sein de la C.F.D.T., entre les fédérations des P.T.T. et de la banque; Le groupe socialiste s'est réuni une seconde fois, mais a pourtant décidé de maintenir son amendement, également soutenu par l'U.D.C.¹¹²

Dès le début de l'examen de la loi en première lecture, on assiste à la chute de l'amendement visant à étendre les services financiers de la Poste, amendement déclaré irrecevable en vertu de l'article 40 de la Constitution : " Le débat a commencé par un mini coup de théâtre, quand le président de la Commission des Finances, le socialiste D. Strauss-Kahn, a écarté, au nom de l'article 40 de la Constitution -qui interdit notamment " l'aggravation d'une charge publique "-, l'amendement socialiste adopté en Commission de la Production et des Echanges. Selon lui, cet amendement qui voulait permettre à la Poste d'offrir des prêts à la consommation et des crédits immobiliers sans épargne préalable, est " doublement constitutif de charges ". Pour étendre les services financiers, il faut une formation du personnel d'une part, et pour prêter de l'argent, il faut d'autre part des ressources soit à soustraire au Trésor, soit à emprunter, soit enfin à grever sur un capital que la Poste n'a pas, a-t-il dit en substance, soulevant les vives réactions de députés de députés de l'opposition dont l'ancien ministre des P et T M. Gérard Longuet (U.D.F.). Au nom de la Commission de la Production et des Echanges, le rapporteur socialiste Jean-Pierre Fourré a estimé que le projet de loi " était insuffisant " en élargissant les services aux seuls produits d'assurances. Seul le gouvernement peut désormais réintroduire l'extension des services financiers de la Poste. Il y a été invité par le " groupe socialiste dans son ensemble ", selon M. J.-P. Fourré, appuyé dans sa démarche par le rocardien Jean-Pierre Sueur. " ¹¹³

10 mai 1990 : le ministre des PTE Paul Quilès remercie personnellement les fonctionnaires qui ont participé à l'élaboration du texte réformant le statut des P.T.T. dont M. Rautureau : " Je rends également hommage, même si tel n'est pas l'usage, à la centaine de fonctionnaires qui ont participé à l'élaboration du texte et à la réforme des classifications, en tout premier lieu à M. Moine, qui a présidé le comité de pilotage, à M. Delchier¹¹⁴, qui s'est occupé de la

¹¹² Françoise Vaysse, Pascale Robert Diard, " La réforme des P.T.T. devant l'Assemblée nationale L'opposition et les socialistes font pression en faveur de la création d'une banque postale ", Le Monde, 12 mai 1990, p. 8, [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

¹¹³ Dépêche A.F.P., 10 mai 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 489. BHPT : PC 00632.

¹¹⁴ Le 30 septembre 1987, G. Longuet, le ministre précédent, avait confié à Eugène Delchier, chef de l'Inspection Générale du ministère des P et T, la mission d'organiser une concertation interne, avec toutes les parties intéressées, sur l'avenir de la Poste et des Télécommunications. G. Longuet, Télécoms. La conquête de nouveaux espaces, Paris, Dunod, 1988, annexe 19, p. 196. BHPT : TC 00659.

partie institutionnelle, à M. Burillon, qui était chargé de la partie classification, ainsi qu'aux quatre directeurs, MM. Roulet, Cousquer, Rautureau et Lasserre. (...).¹¹⁵

11-12 mai 1990 : Dans la nuit du 11 au 12 mai 1990, la loi est adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale.¹¹⁶ 284 députés (les 272 élus P.S., deux députés U.D.C-MM. Raymond Barre et Gérard Vignoble-, ainsi que dix non inscrits) ont voté le texte présenté par M. Paul Quilès. 45 députés ont voté contre (les 26 députés communistes; 3 R.P.R.-MM. Cousin, Inschaupé et Ollier; 13 U.D.F.-MM. Bayard, Beaumont, Colombier, Delattre, Durand, Gonod, Mayoud, Meylan, Micaux, Moyne-Bessand, Nesme, Reymann, et Santini; 3 non inscrits-Mme. Stirbois, MM. Spiller et Hoarau). Les groupes U.D.F., U.D.C et R.P.R. s'étaient officiellement prononcés pour l'abstention, permettant à M. Quilès de faire passer son projet sans difficulté. Le ministre a salué la qualité du débat, qui a pu être mené à terme plus rapidement que prévu.¹¹⁷ Lors de l'examen en séance publique, les députés socialistes et ceux de l'opposition ont trouvé un terrain d'entente pour demander au gouvernement d'autoriser la Poste à accorder des prêts. Après que des amendements en ce sens furent déclarés irrecevables parce qu'ils constituaient un accroissement de la charge publique, la commission de la production et le groupe socialiste ont réussi à faire adopter un amendement obligeant le gouvernement à déposer, avant le 1er janvier prochain, "un rapport évaluant les implications de l'extension des activités financières de la Poste".¹¹⁸

30 mai 1990 : Gérard Larcher (sénateur R.P.R. des Yvelines, maire de Rambouillet), président de la mission sénatoriale sur l'avenir du service public des P.T.T., rend son rapport d'information proposé au nom de la commission sénatoriale des affaires économiques et du plan. Le rapport estime que le service public des P.T.T. doit être maintenu en zone rurale et qu'à ce titre, il est nécessaire d'élargir la gamme des services financiers des bureaux de Poste. Ce texte pourrait servir de base à certains des amendements à la loi adoptée en première lecture quelques jours avant à l'Assemblée nationale. Cet amendement propose que la Poste distribue des prêts pour le compte de tiers.¹¹⁹

Juin 1990 : Jacques Dondoux remet son rapport à P. Quilès sur : Communiquer : un droit pour tous. Rapport remis par Jacques Dondoux à Paul Quilès.¹²⁰

5 juin 1990 : Le Sénat commence l'examen du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la Poste et des Télécommunications adopté en première lecture à l'Assemblée nationale en première lecture le 12 mai 1990. Des divergences sont apparues entre le ministre P. Quilès, le rapporteur de la commission des affaires économiques, M. Jean Faure (Un. cent., Isère), et la majorité sénatoriale sur une éventuelle extension des services financiers de la Poste.¹²¹

7 juin 1990 : La loi est votée par le Sénat. La majorité sénatoriale et le groupe socialiste ont voté un texte substantiellement modifié, notamment sur les dispositions fiscales. Seuls les

¹¹⁵ Assemblée nationale, Compte rendu analytique officiel, 1ère séance du jeudi 10 mai 1990, p. 19, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

¹¹⁶ La réforme des P.T.T., n°15, 12 mai 1990, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

¹¹⁷ Pierre Servent, "A l'Assemblée nationale L'abstention de la droite et du centre a facilité l'adoption de la réforme des P.T.T.", Le Monde, 14 mai 1990, p. 6, [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

¹¹⁸ Dépêche A.F.P., 12 mai 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 515. BHPT : PC 00632.

¹¹⁹ AGEFI, 1er juin 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 547. BHPT : PC 00632.

¹²⁰ Lettre de mission de P. Quilès à J. Dondoux dans J. Dondoux, Communiquer : un droit pour tous. Rapport remis par Jacques Dondoux à Paul Quilès, juin 1990, annexe 1, archives de La Poste, A.N., C.A.C., 910752/8.

¹²¹ Françoise Vaysse, Gilles Paris, "Au Palais du Luxembourg La majorité sénatoriale se divise sur les services financiers de la Poste", Le Monde, 7 juin 1990, p. 11, [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

sénateurs communistes ont voté contre.¹²² Alors que le ministre du Budget Michel Charasse souhaite que les 5 milliards de francs provenant de la fiscalité locale aillent dans les caisses de l'Etat, les sénateurs ont adopté un amendement qui prévoit que le produit des cotisations afférentes à ces impositions sera ajouté au montant de la dotation globale de fonctionnement de l'exercice suivant.¹²³ P. Quilès a eu recours le 6 juin à l'article 40 de la Constitution qui proscrit les amendements parlementaires accroissant la charge publique, pour s'opposer à l'extension des services financiers de la Poste prônée par Jean Faure (Union centriste, Isère) rapporteur de la Commission des affaires économiques au Sénat.¹²⁴

12 juin 1990 : Au ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace dans l'entourage de M. P. Quilès "on estime que la pression considérable exercée par des groupements d'intérêt privés sur les parlementaires risquait d'entacher après une longue préparation un débat par ailleurs qualifié de serein, de sérieux et de consensuel tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat. On s'étonne également que le lobby des assurances ait déjà saisi la Commission de Bruxelles du projet d'accorder à la Poste des possibilités accrues dans le domaine des assurances, cette attitude mettant en cause rappelle-t-on, le principe de la souveraineté nationale."¹²⁵

19 juin 1990 : Adoption à l'Assemblée nationale du projet de loi en seconde lecture. Le texte finalement adopté rétablit la plupart des dispositions qui avaient été modifiées par le Sénat notamment en matière d'assurance. En l'espace d'un mois, l'opposition a donc fait volte-face. Alors qu'ils prônaient l'élargissement des produits financiers, les députés de l'opposition se sont alignés mardi sur le Sénat, en estimant que la Poste n'avait pas besoin des services financiers pour équilibrer son budget. Il est vrai qu'entre temps les compagnies d'assurance ont fait monter la pression. Peut-être avaient-elles mal évalué à quel point le gouvernement, puis les députés souhaitaient réformer en profondeur les P.T.T. En juin 1989, la profession semblait en tout cas plus conciliante."¹²⁶

26 Juin : Adoption du projet de loi en seconde lecture au Sénat.¹²⁷

9 Juillet 1990 : P. Quilès signe en tant que ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace avec les organisations syndicales C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. l'accord sur le cadre général de la réforme des classifications du personnel des P.T.T. (cosignataires : Marcel Roulet en tant que Directeur Général de France Télécom, Yves Cousquer en tant que Directeur Général de la Poste, Bernard Rautureau en tant que Directeur des Affaires Communes), (I-Principes de la nouvelle classification des fonctions, 1-1-Les principales étapes de l'établissement de la classification des fonctions, 1-2-Niveaux de fonctions et domaines professionnels; 1-3-Niveaux et classes de fonctions; 1-4-Corps et grades dans la nouvelle classification; II-Reclassification et reclassement des agents; 3-1-Reclassification; 2-2-Reclassement, 2-3-Structures fonctionnelles cibles; III-L'évolution des règles de gestion dans le nouveau cadre; IV-Modalités d'application de la réforme; 4-1-Cas des personnels

¹²² Françoise Vaysse, Gilles Paris, "Le P.S. votant avec la majorité Les sénateurs modifient les dispositions fiscales du projet de loi sur les P.T.T. ", Le Monde, 9 juin 1990, p. 23, [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

¹²³ La tribune de l'expansion, 8 juin 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1990, p. 563. BHPT : PC 00632

¹²⁴ Le Monde, 8 juin 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1990, p. 564. BHPT : PC 00632

¹²⁵ Dépêche A.F.P., 13 juin 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1990, p. 567. BHPT : PC 00632

¹²⁶ AGEFI DS 8000, 20 juin 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1990, p. 571. BHPT : PC 00632

¹²⁷ Poste Télécom Espace... en direct, lettre d'information du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace destinée aux parlementaires et aux élus locaux, n°72, juin-juillet 1990, p. 1. [Bibliothèque du Musée de La Poste].

retraités ou partant à la retraite durant les quatre années; 4-2-Cas des personnels non titulaires; 4-3-Régime des primes; V-Mesures spécifiques pour l’Ile-de-France; 1-Mieux informer et mieux accueillir; 2-Mieux répondre aux besoins en matière de logement; 3-Améliorer qualité de l’aide aux familles; 4-Etudier et définir une politique de délocalisation notamment en ce qui concerne les services parisiens pour chaque exploitant; VI-Personnel du ministère; VI-Poursuite des travaux.).¹²⁸

Automne 1990 : Rencontre entre M. Paul Quilès et M. Petriat de la GMF au cours de laquelle a été esquissé le partenariat Poste-GMF pour l’installation en commun de bornes interactive. A la suite de cette rencontre, plusieurs réunions ont lieu en octobre et novembre 1990 pour fixer ce partenariat (voir à ce sujet Y. Aupied et Salaberry).¹²⁹

12 novembre 1990 : P. Quilès annonce qu’il confie à Yves Ullmo (secrétaire général du Conseil national du crédit) le soin de conduire une réflexion sur l’éventuelle extension aux prêts des activités financières de La Poste.¹³⁰

13 novembre 1990 : Les sénateurs entament la première lecture du projet de loi, déclaré d’urgence, sur la réglementation des télécommunications, présenté par P. Quilès. Le texte voté à l’Assemblée nationale en première lecture s’inscrit dans le cadre de la réforme de la Poste et des télécommunications votée à la session du printemps 1990. Les sénateurs souhaitent l’institution d’un haut conseil des télécommunications, chargé de veiller au respect des règles de la concurrence dans ce secteur. Au cours de l’examen des premiers articles du texte, les membres de la majorité sénatoriale étendent les attributions conférées au ministre à la promotion de la recherche nationale dans le secteur des télécommunications. A cet effet, ils ont disposé que le ministre exercerait la tutelle du Centre Nationale d’Etudes des Télécommunications (C.N.E.T.), qui dépend actuellement de France Télécom, conjointement avec le ministère de la Recherche. A l’initiative du Rapporteur, les Sénateurs ont décidé contre l’avis du ministre, la création d’un haut conseil des télécommunications, et adoptés contre l’avis du ministre, deux amendements sur les écoutes téléphoniques. Sur ce point, M. Quilès a indiqué qu’il avait fait mettre à l’étude les conséquences à tirer de la décision du 24 avril 1990 de la Cour européenne des droits de l’homme, jugeant que la législation française en matière d’écoutes téléphoniques n’est pas assez précise. Le ministre a souligné qu’un débat de fond se tiendra au Parlement à l’occasion de la discussion d’un projet de loi consacré au sujet, qu’il avait annoncé le 12 octobre lors de l’examen de ce texte à l’Assemblée nationale.¹³¹

14 novembre 1990 : Les sénateurs adoptent après l’avoir amendé le projet de loi sur la réglementation des télécommunications présenté par M. Paul Quilès. La majorité sénatoriale a voté pour le texte, modifié par les amendements de la commission des affaires économiques et du Plan tendant, notamment, à favoriser le développement du câble, tandis que le groupe socialiste s’est abstenu et que les communistes ont voté contre.¹³²

¹²⁸ Accord sur le cadre général de la réforme des classifications du personnel des P.T.T., 9 juillet 1990, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/8.

¹²⁹ Compte rendu de la réunion tenue le 22 octobre 1990 entre La Poste et la GMF, archives de LA Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/2.

¹³⁰ Poste Télécom Espace... en direct, lettre d’information du ministère des Postes, des Télécommunications et de l’Espace destinée aux parlementaires et aux élus locaux, n°74, novembre 1990, p. 2. [Bibliothèque du Musée de La Poste].

¹³¹ Gilles Paris, “La réforme des P et T Les sénateurs souhaitent la création d’un haut conseil des télécommunications”, Le Monde, 15 novembre 1990, p. 8.

¹³² Gilles Paris, “Le Sénat adopte la réforme des télécommunications”, Le Monde, 17 novembre 1990, p. 10, [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

4 décembre 1990 : Les sénateurs adoptent les crédits du ministère de la Poste, des télécommunications de l'Espace, présentés par M. Paul Quilès. Seul le groupe communiste a voté contre. Le Sénat a ensuite repoussé le budget de l'Education nationale proposé par M. Lionel Jospin.¹³³

-1991 :

Fin février 1991 : Yves Ullmo remet son rapport à Pierre Bérégovoy et à Paul Quilès sur : "L'extension des activités financières de la Poste à la distribution de crédits à la consommation et de prêts immobiliers".¹³⁴

8 avril 1991 : Le gouvernement demande à Yves Ullmo de réécrire son pré-rapport sur le développement des activités financières de La Poste face à la levée de boucliers des banquiers hostiles au projet de La Poste de vendre des produits financiers élaborés par d'autres.¹³⁵

Juin 1991 : Ministre de l'Espace, de l'Equipement, du logement des Transports et du Tourisme dans le gouvernement d'Edith Cresson.¹³⁶

Septembre 1991 : Premier plan de soutien au bâtiment et au logement.¹³⁷

Octobre 1991 : Désireux de reprendre la formule du grand débat public initiée aux P.T.T., lance dans son nouveau ministère une concertation sur les infrastructures de transport qui devait aboutir au printemps 1992.¹³⁸

Décembre 1991 : Dans le secteur des transports, réussi à obtenir une rallonge budgétaire de 1,2 milliard de francs pour des crédits routiers.¹³⁹

-1992 :

Mars 1992 : -quelques jours avant les élections (12 mars) obtient un milliard supplémentaire pour les routes et les transports publics.¹⁴⁰

12 mars 1992 : Deuxième plan de soutien au bâtiment et au logement tourné vers les classes moyennes (le premier ayant été lancé en septembre 1991) qui reste en suspens (les décrets d'application ne paraissant pas).¹⁴¹

1992-1993 : Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique.¹⁴²

-2000 :

10 mai 2000 : Se montre hostile à l'attribution des licences UMTS dans la téléphonie selon la procédure des enchères. Plaide devant le groupe PS de l'Assemblée en estimant que vendre ces licences trop cher entraînerait une répercussion sur les prix de vente des services et en

¹³³ Le Monde, 6 décembre 1990, p. 10, [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

¹³⁴ Les Echos, 25 février 1991, La Poste/Direction Générale/Direction des clientèles financières, Les services financiers et la concurrence vus dans la presse, p. 25, Paris, La Poste-Direction des clientèles financières, 1991, [BHPT : PC 00641].

¹³⁵ La Lettre de l'expansion, 8 avril 1991, La Poste/Direction Générale/Direction des clientèles financières, Les services financiers et la concurrence vus dans la presse, p. 48, Paris, La Poste-Direction des clientèles financières, 1991, [BHPT : PC 00641].

¹³⁶ " M. Paul Quilès : une lutte avec Bercy ", Le Monde, 4 avril 1992, p. 5. La Documentation Française.

¹³⁷ " M. Paul Quilès : une lutte avec Bercy ", Le Monde, 4 avril 1992, p. 5. La Documentation Française.

¹³⁸ " M. Paul Quilès : une lutte avec Bercy ", Le Monde, 4 avril 1992, p. 5. La Documentation Française.

¹³⁹ " M. Paul Quilès : une lutte avec Bercy ", Le Monde, 4 avril 1992, p. 5. La Documentation Française.

¹⁴⁰ " M. Paul Quilès : une lutte avec Bercy ", Le Monde, 4 avril 1992, p. 5. La Documentation Française.

¹⁴¹ " M. Paul Quilès : une lutte avec Bercy ", Le Monde, 4 avril 1992, p. 5. La Documentation Française.

¹⁴² Who's who 1999, p. 1437.

interdira l'accès aux citoyens modestes. En outre, cela fragiliserait les opérateurs français dans la compétition internationale.¹⁴³

Activités, politiques, associatives, syndicales :

-Estime que les quinze années passées comme ingénieur dans l'industrie pétrolière ne l'ont pas directement préparé à la vie politique. " J'en ai cependant tiré un grand profit : j'y ai acquis une exigence quotidienne de rigueur et de logique, j'y ai fait l'expérience de la vie de l'entreprise ".¹⁴⁴

-Années 1960 :

A appartenu à la C.G.C. et l'U.C.T. qu'il quitte en 1975 pour adhérer à la C.F.D.T.¹⁴⁵
Militant de l'Action catholique et des Jeunesses étudiantes Chrétiennes (J.E.C.). Créateur d'une section syndicale cadres de la C.F.D.T. lors de son passage à la Shell comme ingénieur.

-1972 :

Adhère au Parti Socialiste en 1972 (année du programme commun entre le P.S. et le PC) en s'inscrivant dans le courant " A " celui du Premier secrétaire (F. Mitterrand) alors en plein combat avec le courant C.E.R.E.S. de J.-P. Chevènement.¹⁴⁶ Mène le combat interne au sein de la Fédération de Paris, avec Lionel Jospin, afin de limiter l'influence d'un C.E.R.E.S. alors dominant.¹⁴⁷

-1974 :

Anime la campagne présidentielle de F. Mitterrand de 1974 dans le 13^e arrondissement de Paris où il devient secrétaire de la section socialiste.^{148/149}

-1977 :

Un essai malheureux aux élections municipales de 1977.^{150/151}

-1978 :

Militant dans deux associations de parents d'élèves dans le 13^e arrondissement de Paris en 1978 et secrétaire de l'Association de défense des résidents de son quartier, porte d'Italie.¹⁵²

¹⁴³ Jean-Michel Bezat, " Les parlementaires se familiarisent avec le dossier de la téléphonie ", Le Monde, 8 juin 2000, p. 6. [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF]

¹⁴⁴ P. Quilès, La politique n'est pas ce que vous croyez, Paris, Robert Laffont, 1985, p. 17. [BNF 8°-R-88609 (10)]

¹⁴⁵ Henri Coston (dir.), Dictionnaire de la vie politique française, t. IV, Paris, Publications Henry Coston, 1982, p. 595. Bernard Villeneuve, François-Henri de Virieu, Le nouveau pouvoir. Les 1100 qui conduisent les France aujourd'hui, Paris, J.-C. Lattès, 1981, p. 344. [BA].

¹⁴⁶ André Passeron, " La voie Mitterrand ", Le Monde, 15 décembre 1982, p. 9.

¹⁴⁷ Le Monde, 5 octobre 1983, p. 46. BDIC Nanterre.

¹⁴⁸ André Passeron, " La voie Mitterrand ", Le Monde, 15 décembre 1982, p. 9. BDIC Nanterre.

¹⁴⁹ Henri Coston (dir.), Dictionnaire de la vie politique française, t. IV, Paris, Publications Henry Coston, 1982, p. 595.

¹⁵⁰ André Passeron, " La voie Mitterrand ", Le Monde, 15 décembre 1982, p. 9.

¹⁵¹ Henri Coston (dir.), Dictionnaire de la vie politique française, t. IV, Paris, Publications Henry Coston, 1982, p. 595.

¹⁵² Henri Coston (dir.), Dictionnaire de la vie politique française, t. III, Paris, Publications Henry Coston, 1979, p. 601-602.

A la date de 1978 : Premier secrétaire de la section socialiste du XIII^e (ouest) et membre du bureau exécutif de la fédération de Paris du P.S.¹⁵³

Aux législatives de 1978 devient le seul député socialiste de la capitale en ayant distancé au premier tour le candidat P.C. Ph. Herzog et battu au 2^e tour avec près de 52% des voix le gaulliste A. Sanguinetti qui tentait de succéder à son ami J. Turco.¹⁵⁴¹⁵⁵

Député socialiste de Paris (14^e circonscription) (1978-1983).¹⁵⁶

Délégué national du parti socialiste aux cadres (1978-1979).¹⁵⁷

-1979 :

Avril 1979-février 1987 : membre du comité directeur et du bureau exécutif du Parti Socialiste.¹⁵⁸ “ Ses talents d’organiseurs seront utilisés et confirmés lors de la campagne préalable au congrès socialiste de Metz en 1979 qui permettra à M. Mitterand, allié au C.E.R.E.S., de prendre le meilleur sur l’alliance entre MM. Rocard et Mauroy. ”¹⁵⁹ Il estime : “ Autour de François Mitterand, nous étions persuadés qu’il fallait maintenir fermement l’ancrage à gauche du P.S., sous peine d’ouvrir un espace au parti communiste. Ce fut tout l’enjeu du congrès de Metz, en 1979. Certes, le discours moderniste de Michel Rocard comportait des éléments pertinents sur l’évolution de la société française. Mais, s’il était devenu majoritaire au sein du parti socialiste, la tâche des dirigeants communistes en aurait été facilitée, empêchant probablement la victoire en mai 1981. ”¹⁶⁰

Avril 1979-octobre 1983 : secrétaire national du Parti Socialiste chargé de l’organisation et des fédérations (et du contentieux en 1981).¹⁶¹¹⁶²

9 novembre 1979 : Présente à l’Assemblée nationale un amendement (n°440, au nom du P.S.) au budget des Postes et Télécommunications (budget adopté le 9 novembre 1979) proposant de réduire de 5 millions les crédits d’équipement des Postes et Télécommunications et suggérer l’utilisation de ces cinq millions à l’étude d’une solution d’urgence au plan de démantèlement de l’A.O.I.P. (Association des Ouvriers en Instruments de Précision). A la même occasion, présente avec M. Michel et Louis Mexandeau, au nom du groupe P.S., un amendement (n°441) de réduire de 1 million de Francs les crédits du budget. A prendre sur la dotation indirecte à l’Institut Auguste-Comte, “gadget très coûteux ” et à affecter à la formation continue des travailleurs des P.T.T.¹⁶³

¹⁵³ Henri Coston (dir.), Dictionnaire de la vie politique française, t. III, Paris, Publications Henry Coston, 1979, p. 601-602.

¹⁵⁴ André Passeron, “ La voie Mitterand ”, Le Monde, 15 décembre 1982, p. 9.

¹⁵⁵ Henri Coston (dir.), Dictionnaire de la vie politique française, t. IV, Paris, Publications Henry Coston, 1982, p. 595.

¹⁵⁶ Who’s who 1999, p. 1437.

¹⁵⁷ Who’s who 1999, p. 1437.

¹⁵⁸ Paul Quilès, La Documentation permanente, 21 août 1990, Paris, Société Générale de Presse, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) Fontainebleau.

¹⁵⁹ Le Monde, 5 octobre 1983, p. 46. BDIC Nanterre. Le congrès de Metz du Parti Socialiste en 1979 avait eu à départager M. François Mitterand et M. Michel Rocard, en vue de la candidature à la présidence de la République.

¹⁶⁰ P. Quilès, La politique n’est pas ce que vous croyez, Paris, Robert Laffont, 1985, p. 35. [BNF 8°-R-88609 (10)]

¹⁶¹ Paul Quilès, La Documentation permanente, 21 août 1990, Paris, Société Générale de Presse, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) Fontainebleau.

¹⁶² Who’s who 1999, p. 1437.

¹⁶³ La Lettre hebdo. L’hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 12 novembre 1979, n°24, Archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

-1981 :

24 janvier 1981 : Congrès extraordinaire du P.S. à Créteil chargé de désigner le candidat unique pour les élections présidentielles contre Valéry Giscard d'Estaing.¹⁶⁴

2 février 1981 : (février) directeur de la campagne présidentielle de F. Mitterand.¹⁶⁵

12 décembre 1981 : séance de travail à Paris de la direction du P.S. avec l'ensemble des premiers secrétaires fédéraux. Ceux-ci devaient débattre autour des thèmes qui leur sont soumis par M. Quilès, membre du secrétariat national chargé des fédérations, à savoir : le P.S. doit-il fixer haut la barre de ses ambitions en terme de recrutement ? Quelle doit être l'attitude des fédérations à l'égard du gouvernement et des élus ? M. Quilès souhaite en effet qu'à la faveur des élections cantonales, le P.S. lance une campagne de recrutement.¹⁶⁶

Depuis 1981 lui colle l'image de "coupeur de têtes" de la République depuis des paroles imprudentes et maladroites prononcées au congrès du P.S. de Valence en 1981.¹⁶⁷

-1982 :

21 octobre 1982 : préféré à Georges Sarre par les militants socialistes de Paris.

12 décembre 1982 : Entame le dimanche 12 décembre 1982 sa campagne électorale pour les municipales à la mairie de Paris contre Jacques Chirac. Accompagné lors de cette campagne par Mme. E. Avice candidate à la mairie du 14^e arrondissement (préféré comme candidat à Georges Sarre par les militants socialistes de Paris le 21 octobre 1982).¹⁶⁸

En 1982-1983 : Affronte "à nouveau le C.E.R.E.S. lorsqu'il a fallu désigner le candidat socialiste capable de s'opposer à Jacques Chirac dans la bataille pour la mairie de Paris. Candidat au détriment de George Sarre pour une campagne perdue d'avance, on lui a reproché de n'avoir pas su limiter les dégâts face à la montée de l'opposition. Les listes ont été battues dans tous les arrondissements de Paris, y compris dans le treizième"¹⁶⁹

¹⁶⁴ Michel Noblecourt, "Le P.S. plébiscite François Mitterand", Le Monde, 28-29 janvier 1981, p. 14. Archives personnelles.

¹⁶⁵ André Passeron, "La voie Mitterand", Le Monde, 15 décembre 1982, p. 9.

¹⁶⁶ Jean-Marie Colombani, "La réunion du comité directeur du P.S.", Le Monde, 13-14 décembre 1981, p. 6, BDIC Nanterre.

¹⁶⁷ Jacques Isnard, "M. Paul Quilès. Dévoreur de dossiers", Le Monde, 14 mai 1988, p. 11, [CEDROM-SNi inc. 2000]. "Je pense que vous connaissez bien l'épisode historique auquel je me suis référé : le 9 thermidor 1794, Robespierre monta à la tribune de la Convention pour dénoncer ses adversaires, mais il omit de les nommer, ce qui coalisa contre lui tous ceux qui, à tort ou à raison, se sentaient visés. Cela entraîna sa chute. C'est cette erreur que j'ai voulu rappeler à la tribune du congrès du P.S. En effet, en cet automne 1981, alors qu'il était procédé au changement qui affecte traditionnellement la haute administration lors de l'arrivée d'un nouveau gouvernement, j'étais inquiet de l'attitude de certains cadres socialistes. La tentation commençait à se répandre parmi eux de parler haut et fort dans leur département. Responsable du bon fonctionnement des fédérations départementales, je souhaitais stopper cette évolution dangereuse, éviter ce qui aurait pu ressembler à une chasse aux sorcières. Malheureusement je commis une double erreur : prononcer un nom -Robespierre- ayant une forte charge négative, surestimer les connaissances historiques des commentateurs. Il est vrai que l'atmosphère politique était alors très tendue, pour ne pas dire passionnelle, et que cette passion se reflétait dans certains discours. Cela ne suffit pas à expliquer comment une phrase isolée de son contexte a pu être comprise à l'inverse de ce qu'elle signifiait; De critique de Robespierre, j'étais devenu Robespierre Lui-même!", "Une lettre de M. Paul Quilès", Le Monde, 18 mars 1988, p. 11, [CEDROM-SNi inc. 2000]. Bibliothèque Universitaire de Nanterre.

¹⁶⁸ Le Monde, 15 décembre 1982, p. 9.

¹⁶⁹ Le Monde, 5 octobre 1983, p. 46. BDIC Nanterre.

-1983 :

28 octobre 1983 : au congrès du P.S. de Bourg-en-Bresse (Ain) définit quatre conditions pour réussir : “ garder confiance dans notre capacité à atteindre les objectifs, faire preuve d’imagination, retrouver la confiance dans le pays et développer le débat d’idées. ”¹⁷⁰

-1986 :

16 mars 1986 : Elu Député socialiste de Paris le 16 mars 1986. ¹⁷¹

-1988 :

12 juin 1988 : réélu Député de Paris, le 12 juin 1988, cède son siège à Jean-Marie Le Guen *Ministre des Postes, des Télécommunications et de l’Espace (1988-1991)*. ¹⁷²

Le 6 décembre 1988, Paul Quilès annonce un débat sur l’avenir du service public des P et T dont l’organisation est confiée à Hubert Prévot ancien Commissaire au Plan, proche de la C.F.D.T. (ex-secrétaire confédéral de la C.F.D.T.) et de Michel Rocard. ¹⁷³

11 octobre 1988 : demande avec les autres élus socialistes du 13ème arrondissement la démission de M. Georges Pérol ; directeur général de l’Office HLM de la Ville de Paris et “ l’arrêt immédiat des expulsions ” des locataires de l’Office. ¹⁷⁴

-1989 :

Janvier 1989 : M. Max Théret, financier proche du Parti Socialiste (il a soutenu depuis 1982 le P.S. dans différentes affaires de presse) et particulièrement de M. Paul Quilès se défend d’avoir bénéficié d’informations confidentielles dans l’affaire du délit d’initié Pechiney-American Can. ¹⁷⁵

18 et 19 janvier 1989 : Accompagne le Président de la République François Mitterrand (en même temps que R. Dumas, H. Curien, J.-M. Rausch) lors de la première visite d’un Chef d’Etat français en Bulgarie. ¹⁷⁶

3 juillet 1989 : Demande en tant que conseiller socialiste de Paris au cours de la réunion du conseil du treizième arrondissement, la constitution d’un Etablissement public pour aménager le secteur Austerlitz-Tolbiac-Masséna à Paris [site entre autre de la BNF actuelle]. Fait valoir que cette zone ne peut pas être aménagée sans l’intervention de l’Etat qui est propriétaire des 4/5e du terrain par l’intermédiaire de la SNCF et des P.T.T. (centre de tri). Ce qui fait dire à la droite que n’ayant pas pu s’emparer de Paris par les urnes, les socialistes tentent de le faire par la force. ¹⁷⁷

8 septembre 1989 : Reçoit les syndicats pour discuter du rapport Prévot (ex-secrétaire confédéral de la C.F.D.T.) sur une réforme des P.T.T., seuls F.O., la C.F.D.T., la C.F.T.C. répondent à l’appel. La C.G.T. rejette la proposition de M. Quilès et déclare le 5 septembre 1989 que le ministre “ a fait une nouvelle fois la démonstration de sa duplicité. D’un côté il

¹⁷⁰ “ Le congrès du Parti socialiste à Bourg-en-Bresse ”, *Le Monde*, 31 octobre 1983, p. 9, [BDIC Nanterre].

¹⁷¹ *Who’s who 1999*, p. 1437.

¹⁷² *Who’s who 1999*, p. 1437.

¹⁷³ Thierry Vedel, “ La réforme des P et T ”, *Universalis 1991*, Encyclopaedia Universalis France, 1991, p. 275.

¹⁷⁴ *Le Monde*, 13 octobre 1988, p. 37. [CEDROM-SNi inc. 2000]. BNF.

¹⁷⁵ *L’année politique, économique et sociale*, 1989, Paris, Editions du Moniteur, 1990, p. 430, La Documentation Française.

¹⁷⁶ *L’année politique, économique et sociale*, 1989, Paris, Editions du Moniteur, 1990, p. 259, La Documentation Française.

¹⁷⁷ Charles Vial, “ M. Quilès demande un établissement public d’aménagement pour le secteur Austerlitz-Tolbiac-Masséna ”, *Le Monde*, 5 juillet 1989, p. 16, [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

prétend ne pas se prononcer sur le rapport Prévot (ex-secrétaire confédéral de la C.F.D.T.), de l'autre il ne cesse d'argumenter en faveur de ses recommandations. ”.¹⁷⁸

-1990 :

24 avril 1990 : Annonce 11 mesures directement issues du travail d'enquête mené par le Sénateur Gérard Delfau (rapport d'étape rendu fin mars 1990).

10 juillet 1990 : Publication au *Journal Officiel* de l'avis du Conseil Economique et Social (rapport F. Marçot¹⁷⁹) sur : “ Le maintien et l'adaptation des services publics et des activités de soutien à l'économie en milieu rural ”.¹⁸⁰

Août 1990 : Bernard Schreiner (député des Yvelines, responsable de la mission “ câble ” de 1982 à 1986) rend son rapport à Paul Quilès et conclue notamment que France Télécom et les collectivités locales appartiennent à deux mondes qui s'ignorent.¹⁸¹

13 septembre 1990 : Annonce diverses mesures destinées à faire de France Télécom un partenaire actif des collectivités locales, des décisions dans le droit fil du rapport Schreiner consacré aux télécommunications dans la ville.¹⁸²

-1991 :

1er janvier 1991 : Création d'un Observatoire des Télécommunications dans la ville chargé d'étudier les besoins des collectivités locales, d'assurer le suivi et l'évolution des différentes expérimentations, de tester les actions de France Télécom. Rattaché à la Direction générale de France Télécom, comprendra un comité d'orientation interne.¹⁸³

-1993 :

28 mars 1993 : Elu Député du Tarn le 28 mars 1993.¹⁸⁴

-1995 :

Maire de Cordes-sur-ciel (Tarn) (depuis 1995).¹⁸⁵

-1997 :

1er juin 1997 : réélu Député du Tarn le 1er juin 1997, inscrit au groupe socialiste. Président de la Commission de la Défense et des forces armées de l'Assemblée nationale.¹⁸⁶

Fait adopter quand il préside le conseil des ministres des P.T.T. de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) une directive qui prévoit des droits exclusifs des opérateurs nationaux sur les réseaux publics, et des droits réservés dans certains domaines, comme la

¹⁷⁸ “ La concertation sur le rapport Prévot débutera le 8 septembre ”, *Le Monde*, 5 septembre 1989, p. 45.

¹⁷⁹ Secrétaire Général de la fédération C.G.T.-F.O. des P.T.T..

¹⁸⁰ Photocopie de la publication de l'avis du Conseil Economique et Social au *J.O.*, *J.O.* du 10 juillet 1990, n°8, p. 60-112, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/3.

¹⁸¹ La lettre de Matignon, n°310, 1er octobre 1990, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/3.

¹⁸² La lettre de Matignon, n°310, 1er octobre 1990, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/3.

¹⁸³ La lettre de Matignon, n°310, 1er octobre 1990, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/3.

¹⁸⁴ Who's who 1999, p. 1437.

¹⁸⁵ Who's who 1999, p. 1437.

¹⁸⁶ Who's who 1999, p. 1437.

transmission de données. Seuls les autres services, les services à valeur ajoutée, sont ouverts à la concurrence, sous réserve de certaines conditions.¹⁸⁷

Oeuvres, articles, rapports, cours, violon d'Ingres, entretiens :

Pianiste.¹⁸⁸

-1981 :

1er décembre 1981 : Déclare à la chaîne de radio *Europe n°1* : “ La droite ne semble toujours pas comprendre la nature du phénomène socialiste en France. Il y a ceux qui feignent de voir en nous l’incarnation du mal afin, pensent-ils, d’éloigner les français de nous (...). Ce que nous demandons aux partenaire économiques et sociaux, ce n’est pas d’abandonner leur propre projet mais d’accepter les règles du jeu et des réformes voulues par une majorité de français. Ce n’est peut-être pas le consensus dont certains rêvent. C’est, en tout cas, un compromis qui est la tradition pratique du contrat passé entre François Mitterrand et le peuple. Il y a également dans l’opposition des gens qui, comme Jacques Chaban-Delmas, rêvent d’un éclatement du P.S. et de l’apparition d’un regroupement centriste. Il y aurait d’après eux une ligne de partage entre radicaux et modérés, entre marxistes et sociaux-démocrates. La réalité est beaucoup moins simpliste que cela. Ce qui fait l’originalité du socialisme à la française (...) c’est la synthèse de sensibilités différentes réussies par François Mitterrand ”.¹⁸⁹

-1983 :

16 décembre 1983 : Accorde en tant que ministre de l’Urbanisme et du Logement un entretien au journal Le Monde, (Pas favorable à une réforme en profondeur de la loi Quilliot).¹⁹⁰

-1985 :

Livre : La politique n’est pas ce que vous croyez, Paris, Laffont, 1985, 182 p.¹⁹¹

-1986 :

Entretien : “ L’espace et la défense de la France [texte imprimé] : une (*sic.*) interview de M. Quilès ”, s.l., Sirpa, Rca 1986, 8 p.¹⁹²

-1988 :

8 décembre 1988 : Paul Quilès, “ P et T : un débat pour le service public ”, Le Monde, 8 décembre 1988, p. 35. (Décision de P. Quilès de lancer le débat sur la place de la poste et des télécommunications en France. Présentation de H. Prévot pour ouvrir le débat. Présentation du calendrier de la consultation des différents partenaires (usagers, organisations syndicales, personnalités politiques...). Quatre axes de réflexion doivent être dégagés : 1-améliorer la vie quotidienne des français. 2-La modernisation économique et le renforcement de la compétitivité des entreprises françaises. 3-La Poste et les télécommunications doivent illustrer au plus haut point le notion de “ service public permanent ”. 4-Le service public de de la poste

¹⁸⁷ “ Questions à : Marcel Roulet, Directeur général de France Télécom ”, Messages des Postes, Télécommunications et de l’Espace, Hors série, 1990, p. 78.

¹⁸⁸ André Passeron, “ La voie Mitterrand ”, Le Monde, 15 décembre 1982, p. 9.

¹⁸⁹ Le Monde, 2 décembre 1981, p. 7. [BDIC Nanterre].

¹⁹⁰ Le Monde, 16 décembre 1983, p. 43.

¹⁹¹ [BNF 8-R-88609 (10)]

¹⁹² BNF 4-V Pièce-18762.

et des télécommunications doit se préparer, notamment dans la perspective européenne, à vivre autrement les rapports entre réglementation et exercice de la concurrence).¹⁹³

16 novembre 1988 : Accorde un entretien à la Chaîne de radio *France Inter* sur le lancement du débat public.¹⁹⁴

-1989 :

15 septembre 1989 : Accorde un entretien au journal La Voix du Nord : “Paul Quilès : “Je ne veux pas casser en deux les P.T.T. ”, (Réaction de P. Quilès face aux fausses informations de privatiser et de casser en deux les P.T.T., maintenir le lien social et humain, ...).¹⁹⁵

19 octobre 1989 : “ Services publics. L’albatros, l’autruche et la cigogne ”, Le Monde, 19 octobre 1989, p. 2. (Défi pour les socialistes; Entre la bureaucratie et le marché; Le cas de la poste et des télécommunications montre que la situation est moins figée et plus complexe; Au coeur de la modernisation).¹⁹⁶

-1990 :

20 février 1990 : Fait parvenir au Directeur du journal l’Humanité Roland Leroy, une lettre de droit de réponse à une série d’articles publiés le 15 février dans ce journal qui ont mis personnellement en cause le ministre des P.T.T. P. Quilès sur la politique sociales menée aux P.T.T.¹⁹⁷

8-9 mars 1990 : Fait l’ouverture du colloque organisé par l’I.R.E.P.P. les 8 et 9 mars 1990 sur “ la poste et les territoires ”.¹⁹⁸

1er septembre 1990 : Accorde un entretien au journal Le Monde, “ Les Télécoms dans la concurrence : “ Je veux construire un grand service public européen des télécommunications ”, nous déclare M. Paul Quilès ”. (La loi (sur la réforme de la réglementation des télécommunications) résulte de l’obligation qui a été faite lors de la création du Conseil Supérieur de l’audiovisuel de remettre de l’ordre dans la répartition des compétences entre le CSA et le ministre chargé des télécommunications. etc.)¹⁹⁹

5 septembre 1990 : Prononce à Paris un discours lors de la conférence de presse sur la mission Delfau (Rapport définitif) (Intérêt passionné de tous les interlocuteurs que suscite la question de la présence postale; Unanimité du monde rural en faveur d’une présence postale forte, point de vue entièrement partagé par La poste; Diversité du monde rural dont La Poste devra tenir compte dans sa recherche de réponse pertinentes et adaptées; Deux conséquences : - Nécessité pour La Poste de déconcentrer la gestion quotidienne vers les établissements de terrain : reconnaissance du rôle du conseil postal local; -Mettre en place au niveau local et national des outils permettant à La Poste d’évaluer les mutations en cours du monde rural et établir un schéma départemental de Présence Postale; Présence postale réellement assurée lorsque l’on respecte les quatre principes suivants : -Le principe d’adaptation : La Poste peut être présente sous différentes formes; -Le principe d’accessibilité : avoir la possibilité chaque jour d’entrer en contact avec un postier qui puisse renseigner ou faire accéder à l’ensemble

¹⁹³ P. Quilès, “ P. et T. : un débat pour le service public ”, Le Monde, 8 décembre 1988, p. 35. [CEDROM-SNi inc. 2000]

¹⁹⁴ France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, PTE/SIC, 1989, p. 17. BHPT : PC 00631.

¹⁹⁵ La voix du Nord, 15 septembre 1989, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/2.

¹⁹⁶ Paul Quilès, “ Services publics. L’albatros, l’autruche et la cigogne ”, Le Monde, 19 octobre 1989, p. 2, [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

¹⁹⁷ Lettre de P. Quilès a Directeur de L’Humanité, 20 février 1990, A.N., C.A.C., 980486/2.

¹⁹⁸ Bulletin de l’I.R.E.P.P., n°6, juillet 1990, p. 7 et 15.

¹⁹⁹ Le Monde, 1er septembre 1990, p. 1. [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF].

des services de La Poste ; -Le principe de qualité : S'assurer que la desserte postale est bien un gage de progrès et une chance supplémentaires d'expansion économique, reprise de l'idée de G. Delfau d'introduire d'avantage de technologies de communication. -Le principe de partenariat : proposer des partenariats et trouver des activités de diversification aux bureaux de Poste; Diversification et modernisation des activités postales, s'inspirer des propositions formulées par G. Delfau avec son concept de Poste-Services.)²⁰⁰

Accorde un entretien au journaliste Albert Duroy " Changer le service public " dans le n° hors série de Messages des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, 1990 consacré à " Histoire d'une réforme ". Dans cet entretien, P. Quilès fait l'historique de la réforme de 1989-1990 : l'origine de la réforme vient de la grève dite des " Camions jaunes " en novembre 1988 qui bloque les centres de tri. C'est à la suite de ce conflit que P. Quilès lance l'idée du débat public avec l'accord du Premier ministre.

-1991 :

26 avril 1991 : Accorde un entretien au journal Le Monde, (Transformation de la réforme des PTT : a montré qu'une modernisation négociée était possible. Pense que tous ceux qui veulent réformer la société française peuvent tirer quelques enseignements de l'expérience menée depuis trois ans. Dépasionner le débat sur la possibilité pour La Poste de distribuer des crédits à ses clients. " Nous n'avons jamais revendiqué la création d'une banque postale. La Poste souhaite simplement pouvoir distribuer des crédits pour fidéliser sa clientèle. ". Remise de l'analyse du dossier par Yves Ullmo sur la base de laquelle le gouvernement doit établir un rapport. France Télécom théoriquement autonome se verrait-elle imposer par l'Etat l'affectation de ses excédents à la banque Hervet? : c'est de l'argent bien placé pour France Télécom. Participation de France Télécom à la recapitalisation de Bull et Thomson en tend qu'actionnaire. Situation de l'électronique européenne difficile : France Télécom instrument d'une vraie politique industrielle dans le secteur des télécommunications aussi bien dans le domaine du rachat que dans le domaine de la Recherche et Développement. Concrétisation de l'économie mixte où les pouvoirs publics doivent avoir un rôle d'incitation et d'orientation des entreprises privées pour pouvoir résister à la concurrence japonaise. Propose la création d'une agence européenne de l'électronique calquée sur le modèle de l'Agence Spatiale Européenne. Peu partisan de la protection de l'espace européen par des droits de douane en attendant que l'industrie de l'électronique et des composants se développe. Le ministère des PTE a-t-il encore une raison d'être ayant vu ses effectifs passer de 450 000 personnes à un millier ? : le ministre assure la tutelle de trois entreprises nationales (La Poste, France Télécom, le CNES) avec un rôle de définition des orientations stratégiques et s'assurer que ces missions sont correctement remplies. Vérifier que tous les éléments de la réforme sont mis en oeuvre. Veiller à ce que les tentations financières de l'Etat à l'égard de France Télécom et de La Poste ne se traduisent pas par des attitudes néfastes. Au delà de la loi (jusqu'en 1994) la meilleure garantie en seront les contrats de plan avec l'Etat qui sont en cours d'élaboration).²⁰¹

-1992 :

Livre : Nous vivons une époque intéressante. Réponses à la morosité, 1992.

²⁰⁰ Discours de M. Paul Quilès, Conférence de presse sur la mission Delfau, Rapport définitif, 5 septembre 1990, archives de La Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/5.

²⁰¹ Le Monde, 26 avril 1991, La Poste/Direction Générale/Direction des clientèles financières, Les services financiers et la concurrence vus dans la presse, p. 55, Paris, La Poste-Direction des clientèles financières, 1991, [BHPT : PC 00641].

-1994 :

Préside la mission d'information de la commission de la Défense Nationale et des forces armées et de la commission des Affaires Etrangères, sur les opérations militaires menées par la France et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994. Elle rend son rapport d'information (3 tomes) à l'Assemblée nationale (rapport n°1271) en décembre 1998.²⁰²

-1997 :

Assemblée nationale/ Commission de la défense nationale et des forces armées, Rapport d'information sur les perspectives de l'industrie française de défense, rédigé par MM. Paul Quilès et Guy-Michel Chauveau, Paris, Assemblée nationale (rapport fait au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale), 1997, 228 p.²⁰³

-1999 :

Assemblée nationale/ Commission de la défense nationale et des forces armées, Rapport d'information sur les négociations relatives au concept stratégique de l'OTAN et leurs conséquences sur la politique de défense et de sécurité, déposé par la Commission de la défense nationale et des forces armées, présenté par M. Paul Quilès, Paris, Assemblée nationale, 1999, 171 p.²⁰⁴

²⁰² Rapport d'information à la BDIC Nanterre.

²⁰³ Titre de couverture : “ L'industrie française de défense : quel avenir ? ”. [BNF : 8-D2 MON-2008.]

²⁰⁴ Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 mars 1999. Titre de couverture : “ L'OTAN, quel avenir ? ”. [BNF 1999-58875].